

Procès-verbal du Conseil Municipal **du vendredi 08 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 08 février, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire,

Présents :

Lucette SPINHIRNY (jusqu'au point 3) – Denis ARNDT - Daniel LEROY - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER – Ludovic CAMPITELLI - Carine NÄGL - Marianne GEBEL (à partir du point 3) - Daniel BRUNSTEIN - Dominique HEROLD - Jean-Marc KEMPF - Isabel FREUDENREICH - Sébastien LABOUREUR – Frédérique MACQUET - Emmanuel AQUINO - Mireille WEISS - Pascale CAZAURAN - Claude KLINGER-ZIND - Guy DAESSLE – Dominique CHERY

Pouvoirs :

Lucette SPINHIRNY (absente à partir du point 4) a donné pouvoir à Monsieur le Maire
Valérie HAIDAR a donné pouvoir à Denis ARNDT
Marianne GEBEL (présente à partir du point 3) a donné pouvoir à Dominique SCHAFFHAUSER
Mireille PELE a donné pouvoir à Geneviève SCHOFF
Patricia JAEGLE a donné pouvoir à Emmanuel AQUINO
Marie-Jeanne BASSO a donné pouvoir à Ludovic CAMPITELLI
Benoît FREYBURGER a donné pouvoir à Daniel LEROY
Didier SCHERRER a donné pouvoir à Guy DAESSLE

Absente excusée :

Maria FURLANO

Date de convocation : vendredi 1^{er} février 2019

Présents : 22 pour le point 3 – 21 présents pour les autres points

Pouvoirs : 6 pouvoirs pour le point 3 : 7 pouvoirs pour les autres points

Votants : 28

Monsieur le Maire : Mesdames, Messieurs,

Je voudrais simplement, si vous le permettez, modifier l'ordre du jour. Je souhaite passer tout de suite au débat d'orientation budgétaire. Notre première adjointe doit nous représenter à l'extérieur et je souhaiterais qu'elle assiste à ce débat.

1. Désignation du secrétaire de séance

Sébastien LABOUREUR est désigné secrétaire de séance du conseil municipal du 08 février 2019.

2. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2019

Monsieur le Maire : jusqu'à présent aucune remarque ne nous est parvenue, est-ce que...

M. CHERY pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : Monsieur le Maire, est-ce que je pourrais prendre la parole, s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : oui, oui, bien sûr.

M. CHERY pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : Monsieur le Maire, je prends la parole afin de rétablir la vérité contre les rumeurs dans notre cité. Le 25 janvier 2019 je me suis excusé, ne pouvant assister à notre conseil municipal.

Monsieur le Maire : tout à fait.

M. CHERY pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : afin de faire entendre ma voix ce jour-là, je me suis permis de contacter Monsieur KLINGER-ZIND pour lui transmettre ma procuration ainsi que mes consignes de vote pour les décisions dans différents points à l'ordre du jour de la séance du 25 janvier 2019. Cette procédure classique a d'ailleurs fait l'objet de rappel de votre part sur nos convocations où est stipulé, je cite : si vous êtes empêché, je me permets de vous rappeler que vous avez la faculté de donner procuration à un autre membre du conseil municipal devant y assister. Remarque étant fait qu'un conseiller ne pouvant détenir plus d'un pouvoir.

Monsieur le Maire : c'est ça.

M. CHERY pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : quelle a été ma surprise à la suite de ce conseil de découvrir que ce simple exercice de démocratie aurait fait basculer M. KLINGER-ZIND dans notre groupe « Ensemble pour une cité dynamique » selon des personnes habitant notre commune. Le soir du 25, un seul membre de notre groupe siégeait, lui-même détenteur d'une procuration, ce fait ne devait pas nous réduire au silence. C'est en bonne âme et conscience que j'ai fait le choix de faire confiance à M. KLINGER-ZIND, les raisons qui m'ont conduit, le choix qui ait été le mien ne demande aucune explication et me concernent que personnellement. Nous sommes tous réunis, ici en tant qu'élus, pour prendre les décisions, afin de défendre les intérêts de notre cité et participer à sa construction dans le respect de chacun. Il est dommageable pour tous que ces faits anodins remportés et surtout déformés fassent naître des rumeurs dans notre cité. C'est notre crédibilité à tous ici présents qui en est affectée. La défiance de certains de nos compatriotes envers les élus est déjà grande. Tâchons par nos comportements de ne pas donner raison à leur méfiance et adoptons un comportement et des propos respectueux et responsables. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Monsieur le Maire : merci, mais vous savez, le maire n'est pas maître des rumeurs. De toute façon, je n'écoute pas les rumeurs, parce que si un maire commençait à écouter les rumeurs, on n'en finirait plus. Donc j'ai toujours pris le principe de ne pas parler des rumeurs. C'est bien que vous ayez fait cette mise au point. En tous les cas, moi les rumeurs, je ne fais pas attention.

M. CHERY pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : merci.

Monsieur le Maire : est-ce qu'il y a des remarques à faire sur le conseil du 25 janvier ? Monsieur DAESSLE.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : au point 6 du conseil municipal.

Au point 6 du procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier concernant l'acquisition de la parcelle 77 secteur 34 il est mentionné : un conseiller vous demande s'il n'y a pas conflit d'intérêt avec le vendeur qui est conseiller municipal. Vous répondez que vous avez demandé au conseiller de sortir de la salle de séance.

Pouvez-vous nous expliquer le lien juridique entre un conflit d'intérêt et le fait de demander au vendeur de la parcelle de ne pas être dans la salle de séance lors du vote.

Monsieur le Maire : je ne trouve pas normal de parler de conflit d'intérêt. Ce n'est pas moi qui ai employé le terme. C'est un de votre groupe.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oui, mais je demande.

Monsieur le Maire : c'est Monsieur SCHERRER.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oui, oui, tout à fait.

Monsieur le Maire : c'est Monsieur SCHERRER, ce n'est pas le maire. Non, il ne faut pas confondre. Vous n'étiez pas au conseil municipal Monsieur DAESSLE.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : non, mais je dis bien, c'est pour cela que je reprends.

Monsieur le Maire : mais je vous dis simplement que c'était tout à fait normal que je fasse sortir le conseiller qui était concerné par la vente du terrain.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : ce n'est pas la question. Je pose la question : quelle est la relation entre faire sortir quelqu'un, c'est le lien juridique qui m'intéresse et puis de dire conflit d'intérêt. Je ne vois pas très bien le lien avec le conflit d'intérêt en disant qu'il n'y a pas conflit d'intérêt quand on a fait sortir la personne.

Monsieur le Maire : mais écoutez, parce qu'il est concerné, c'est tout à fait normal qu'on le fasse sortir, à partir du moment qu'un conseiller municipal est concerné par la vente d'un terrain que la commune achète.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : nous sommes d'accord.

Monsieur le Maire : j'ai pris des précautions de manière justement qu'on ne dise pas. Je rappelle une chose et peut-être vous ne le savez pas, il n'a même pas donné de procuration. Il est sorti, il n'y a pas eu de procuration.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oui, mais vous ne me répondez pas à la question.

Monsieur le Maire : qu'est-ce que vous appelez conflit d'intérêt d'abord ?

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : c'est tout simple. Un conflit d'intérêt, c'est tout simplement parce qu'il est conseiller municipal et à partir de là il a une transaction X avec la commune. Il est évident qu'à partir de là, il peut être supputé beaucoup de choses. On peut lui donner des faveurs, pas de faveurs, etc. C'est ça un conflit d'intérêt. Je schématise et je demandais simplement le fait de faire sortir quelqu'un, c'est légal, c'est la loi, on le fait sortir, mais quel est le lien juridique du conflit d'intérêt avec le fait de sortir. C'est tout.

Monsieur le Maire : écoutez, vous demanderez Monsieur SCHERRER puisque c'est lui qui a posé la question.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : non, c'est à vous de répondre.

Monsieur le Maire : non, non.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : une fois de plus, vous ne répondez pas aux questions et vous ne connaissez pas, bon. Je suis désolé.

Monsieur le Maire : vous m'excuserez, je réponds. A partir du moment où un conseiller est concerné par un terrain ou autre chose, il sort. Pour moi, ça a toujours été comme ça.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : c'est la loi.

Monsieur le Maire : il ne donne pas procuration, donc il n'y a pas conflit d'intérêt. Merci.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : ce n'est pas ça. Ensuite, je vous pose une autre question, toujours dans le même point.

Le délibéré mentionne un prix de vente, mais il n'est nullement fait état d'une justification de prix, soit par un organisme officiel, soit par un prix de marché accrédité par des vendeurs professionnels. Si ce prix ne correspond pas à une de ces évaluations comment justifiez-vous la différence soit à la hausse, soit à la baisse.

Il est aussi surprenant de faire voter sur une hypothèse. En effet le PLU n'est pas encore voté et purgé de tous recours. Alors moi j'aimerais quand même avoir une justification. Il n'y a aucune justification et le délibéré à mon avis, n'est pas forcément légal, puisque d'habitude on justifie un prix.

Monsieur le Maire : alors je vous rappelle, mais vous ne le savez peut-être pas, puisque ça fait quand même 10 ans que vous n'êtes plus aux affaires, le service des Domaines ne fait plus d'estimation qu'à partir d'une certaine hauteur, c'est 185 000 euros, je crois.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : en général, ce ne sont pas les domaines qui font.

Monsieur le Maire : nous avons regardé par rapport aux différents organismes qui ont déjà fait des propositions sur certains terrains dans le secteur. Ils en donnent 8 500 euros. Je vous rappelle que pour Monsieur SCHOEPFER, pour qu'on puisse faire notre pôle sportif, il a eu 10 000 euros de l'are. Pour ce conseiller municipal qui nous vend un terrain, c'est 7 000 euros. Donc on est largement en-dessous du prix.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : mais la question était la suivante : c'est que vous auriez dû mentionner dans le délibéré justement ce point-là. C'est tout. C'est ce que je dis. Vous faites un délibéré qui laisse supputer n'importe quoi.

Monsieur le Maire : il n'y a pas d'obligation.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : d'habitude on justifie.

Monsieur le Maire : bien. Autre question sur le PV ? Oui, Monsieur KLINGER-ZIND

M. Claude KLINGER-ZIND : j'ai une question parce que j'avais fait quelques remarques concernant le PV précédent et d'après l'article 26 du règlement intérieur du conseil, il convient d'enregistrer ces modifications.

Monsieur le Maire : d'accord.

M. Claude KLINGER-ZIND : et je ne les ai pas vu. Normalement on doit les repasser au moment du conseil.

Monsieur le Maire : Madame LEVI-TOPAL me dit qu'elles ont été enregistrées pour le PV pour l'envoyer à la Préfecture.

M. Claude KLINGER-ZIND : mais là, on doit enregistrer nous le PV. Dans le PV suivant, on doit enregistrer la modification. Là on ne l'a pas.

Monsieur le Maire : on le mettra.

M. Claude KLINGER-ZIND : d'accord.

Monsieur le Maire : autre question ? Pas d'autre question ?

Le conseil municipal, par 24 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, adopte le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2019.

3. Débat d'Orientation Budgétaire 2019 du Budget Principal de la ville de Wintzenheim

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans les deux mois avant le vote du budget, le conseil municipal doit débattre des principales orientations budgétaires.

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure de la dette et gestion de la dette.

A titre introductif au présent rapport d'orientation il convient d'indiquer que le budget primitif 2019 comme en 2018, s'attachera à répondre au mieux aux préoccupations de la population de Wintzenheim, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances pour 2019.

I - LE CONTEXTE DU BUDGET 2019

A. Les éléments de contexte économique et financier

Le contexte international apparaît relativement instable, le risque de conflit commercial entre les Etats-Unis et la Chine est important, nombre de pays émergents comme la Turquie ou l'Argentine se trouvent dans des situations économiques difficiles et de multiples incertitudes pèsent sur l'Europe.

Au niveau européen, la situation politique italienne susceptible de relancer la crise des dettes souveraines en zone euro en exerçant une pression à la hausse sur les taux d'intérêt et l'issue des négociations concernant le Brexit constituent les deux principaux motifs d'inquiétude.

Depuis la fin 2016, l'activité française gardait une cadence soutenue (+0.5 à 0.6 % par trimestre), la croissance annuelle avait donc atteint 2.3 % en 2017, renouant avec un rythme qui n'avait pas été observé depuis 2011, marquant ainsi le retour d'une croissance française solide. Cependant en 2018 l'économie française connaît un ralentissement plus marqué que la zone euro. Certains facteurs nationaux expliquent ce phénomène tel que la baisse de la consommation des ménages et du pouvoir d'achat liée notamment à la hausse de la CSG. La croissance annuelle 2018 était de 1,5 %.

Enfin, les risques financiers liés à une correction sur les marchés financiers et à une remontée non contrôlée des taux d'intérêt, dans un contexte d'excès d'endettement au niveau mondial, demeurent des sujets de préoccupation.

B. La loi de Finances du 30 décembre 2018 pour 2019

La loi de finances 2019 s'inscrit dans la continuité de l'action engagée par le Gouvernement depuis le commencement du quinquennat. Alors que l'environnement macroéconomique s'est révélé un peu moins porteur en 2018 qu'en 2017, le gouvernement table sur une prévision de croissance 1,7 % en 2019.

La loi prévoit :

Sur le dégrèvement de la taxe d'habitation...

En 2019, l'actualité fiscale portera sur la 2^{ème} étape du dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des ménages, ainsi que sur la réforme des bases fiscales des locaux d'habitation.

A compter des impositions dues au titre de 2018, un dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale et ses dépendances est mis en place. Ainsi, 80% des contribuables seront dégrévés de la taxe d'habitation de façon progressive sur trois ans (30% en 2018, puis 65% en 2019 et pour atteindre 100% en 2020). La recette municipale serait pourtant préservée puisque l'Etat prend en charge le coût de cette réforme. Les prévisions de recettes de taxe d'habitation se feront donc sans tenir compte de cette réforme jusqu'en 2020 inclus.

Avec un produit global de 24.2 Mds € pour le bloc communal, la taxe d'habitation représente plus de 35 % des ressources propres. Pour la commune, le produit de la taxe d'habitation pour 2018 représente 1.6 M€ (représentant 47% du produit de la fiscalité directe locale).

Cependant, le Gouvernement a annoncé sa volonté de supprimer cette taxe pour l'ensemble des contribuables en 2021. Il a proposé en échange d'une « fraction d'impôt national », le transfert au bloc communal de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour compenser la perte de la taxe d'habitation selon un scénario qui reste à établir.

La seconde réforme en cours concerne la révision des bases fiscales des locaux d'habitation. En effet, l'obsolescence des bases, fondées sur des mesures de confort datant des années 1970, génère des situations d'iniquité face à l'impôt. Un an après les résultats de l'expérimentation de nouvelles bases locatives d'habitation, le Gouvernement élargit les simulations en prévision d'une éventuelle généralisation. L'application de cette réforme aux taxes foncières n'est pas envisagée avant 2022.

• Sur les dépenses de fonctionnement...

Elles devraient être plafonnées pour les grandes collectivités : La commune de Wintzenheim n'est pas concernée par cet objectif, mais sera toutefois invitée, comme les autres communes ne faisant pas partie des collectivités les plus peuplées, à respecter cet objectif au plus près.

• Sur les dotations...

L'année 2019 devrait être marquée par une stabilité des dotations aux collectivités. Le montant de la DGF est fixé à 26.95 Mds € en 2019 presque identique à celui de 2018.

Avec la hausse de la péréquation verticale, le gouvernement continue de faire progresser la péréquation en faveur des collectivités. Les dotations de péréquation augmentent de 180 M€ en 2018 soit :

- + 90 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU),
- + 90 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

• Sur l'investissement...

Le soutien à l'investissement local est maintenu. En 2018, l'effort engagé par l'Etat en faveur de l'investissement public local sera poursuivi.

En 2019, la dotation de soutien à l'investissement local atteint 570 M€, une enveloppe de 1.046 Mds € de dotation d'équipement est prévue en faveur des territoires ruraux (DETR) et 150 M€ de dotation pour la politique de la Ville.

II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Les premières tendances du résultat prévisionnel pour 2018 confortent les résultats excédentaires que la commune enregistre depuis 2014.

	2014	2015	2016	2017	2018 estimation	2019 prévision
Recettes réelles de fonctionnement (Hors cessions d'immobilisation)	6 130 612 €	6 114 363 €	6 097 208 €	6 340 635 €	6 400 000 €	6 400 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues)	4 502 418 €	4 632 940 €	4 744 763 €	4 911 651 €	5 000 000 €	5 200 000 €
Epargne brute	1 628 194 €	1 481 423 €	1 352 445 €	1 428 984 €	1 400 000 €	1 200 000 €
Taux d'épargne brute	26.56 %	24.23 %	22.18 %	22.54 %	21.88 %	18.75 %

L'épargne brute ou l'autofinancement mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois assurés ses dépenses de fonctionnement (charges courantes, subventions, frais financiers...). L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute contribue au financement du budget d'investissement.

La stabilité de l'épargne brute a été possible grâce aux efforts de gestion réalisés sur les charges, la baisse de la masse salariale et la maîtrise des charges de gestion courante. Quant aux produits de fonctionnement, la baisse des dotations de l'Etat a dû être compensée par une augmentation modérée de la fiscalité directe.

Le taux d'épargne brute exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir. Malgré une baisse du taux de l'épargne brute depuis 2016, il est à souligner qu'il s'est stabilisé depuis.

III – PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS 2019

1 – Fonctionnement

A. Dépenses

Les charges à caractère général : L'estimation pour 2019 de ce chapitre serait d'environ 1 415 000 €, soit une évolution de 20 000 € (soit +1,4%). Cet ajustement tient à une prévision comprenant l'augmentation des prix des fluides. Ainsi, les dépenses prévues évolueraient de 255 000 € à 280 000 €.

Les dépenses du personnel étaient estimées à 2.714 000 € dans le budget primitif 2018 et resteraient identiques en 2019. Elles tiennent compte des augmentations suivantes :

- Cotisation au Centre de Gestion : 1.15 % au lieu de 1.08 %
- URSSAF - Accident de travail (agents IRCANTEC – part patronale) : 1.4 % au lieu de 1.3 %
- Cotisations CNRACL (part salariale) : 10.83 % au lieu de 10.56 %
- du Glissement Vieillesse Technicité

Il est à noter que les effectifs ne prennent plus en compte les contrats aidés qui se sont tous achevés en 2018.

Les charges de gestion courantes intégrant notamment les subventions et les participations (chapitre 65) devraient s'élever à 970 000 € pour 2019 et connaître une légère baisse de -3,6% par rapport à 2018 (1.005.000 € en 2018). Cette diminution est surtout issue de la nouvelle délégation de service public pour la petite enfance et de la diminution de la contribution communale. Les subventions aux associations seront envisagées selon la même procédure que les années précédentes et devraient être contenues dans la même enveloppe budgétaire.

B. Recettes

Elles sont constituées pour l'essentiel de la fiscalité communale, des dotations de l'Etat, des taxes indirectes, des dotations reçues de Colmar Agglomération et de la tarification des services publics.

Les dotations :

Le chapitre des dotations illustre parfaitement la situation de raréfaction de la ressource avec laquelle ont dû composer toutes les collectivités, appelées à participer au redressement des comptes publics. Depuis l'année dernière, les dotations sont stabilisées, mais en 5 ans, la commune aura été privée de 1 360 000 € de recettes cumulées.

La dotation forfaitaire de la Ville est estimée 419 500 €.

Concernant les dotations de péréquation, la Ville devrait continuer à bénéficier de la majoration de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Rurale. La DSR pour la commune s'élèverait à 107 000 € en 2019 (103 697 € en 2018).

La DGF de la Ville pourrait s'élever à 526 500 €.

Les Allocations compensatrices correspondent à la compensation partielle par l'Etat des exonérations de taxes directes locales liées à des dispositions nationales. La compensation des exonérations de taxe d'habitation représente l'essentiel de ces allocations. Elle consiste en la prise en charge par l'Etat des bases communales exonérées de l'année précédente calculées au taux de taxe d'habitation de 1991 de la commune. Les autres allocations compensatrices ont été progressivement rognées dans le cadre de l'enveloppe globale des concours de l'Etat, mais semblent désormais figées.

Les autres dotations pour 2019 sont principalement :

- la participation de la Caisse d'Allocations Familiales (Contrat Enfance Jeunesse-CEJ) pour 180 000 €,
- la dotation des titres sécurisés revalorisée à 12 000 €,
- le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et des réseaux à hauteur de 27 000 €.

L'attribution de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire

Cette recette assure la neutralité budgétaire des transferts de compétences, aussi bien pour la commune que pour l'EPCI.

En 2019, l'attribution de compensation s'élèverait à 1 184 000 €.

Quant à la Dotation de Solidarité Communautaire, elle peut être estimée à 160 000 €.

La fiscalité indirecte :

Les droits de mutations sont estimés à 300 000 € en 2019, alors qu'ils étaient de 296 853 € en 2018. Ceci est dû à la forte reprise des transactions immobilières constatée depuis 2015, avec une accélération en 2018, qui ont bénéficiées de taux d'intérêt historiquement bas.

Le produit de la taxe d'électricité connaît une relative stabilité dont la recette est estimée aux alentours de 130 000 €.

Les recettes de la taxe sur les pylônes électriques seraient d'environ 24 200 € en 2019 correspondant à la variation de l'indice de référence.

Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure étant constant d'une année sur l'autre, on peut prévoir 50 000 € en 2019.

La tarification des services publics :

Pour 2018, les produits du domaine, des services (chapitre 70) sont estimés à la hausse à 138 000 € du fait de l'augmentation des prévisions de vente de bois par l'ONF.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) ont des recettes estimées à 152 000 € pour 2019.

La fiscalité :

La fiscalité directe constitue la principale ressource budgétaire de la commune et se compose des 4 taxes : la Taxe d'Habitation, la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

L'évolution des bases fiscales qui sera pris en compte dans le budget serait de 3 % en 2019 prenant en compte à la fois :

- l'indice de révision des valeurs locatives de 2.2 %,
- la variation physique des bases pour 0.8 % au regard de la moyenne de ces dernières années, liée pour partie aux constructions nouvelles et aux extensions de constructions existantes.

L'évolution des taux des taxes :

Il n'est pas envisagé de recourir au levier fiscal en 2019 et en conséquence, il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité.

Libellé	2015	2016	2017	2018	2019
BASE TH	10 353 383 €	10 294 672 €	10 460 600 €	10 789 804 €	11 113 498 €
TAUX TH	13,05%	13,44%	13,84%	13,98%	13,98%
PRODUIT TH	1 351 116 €	1 383 604 €	1 447 747 €	1 508 415 €	1 553 667 €
BASE TFB	8 906 607 €	9 016 810 €	9 220 973 €	9 433 764 €	9 716 777 €
TAUX TFB	15,89%	16,37%	16,86%	17,03%	17,03%
PRODUIT TFB	1 415 260 €	1 476 052 €	1 554 656 €	1 606 570 €	1 654 767 €
BASE TFNB	213 671 €	221 380 €	216 657 €	214 365 €	220 796 €
TAUX TFNB	49,08%	50,55%	52,07%	52,07%	52,07%
PRODUIT TFNB	104 870 €	111 908 €	112 813 €	111 620 €	114 968 €
BASE THLV			147 877 €	147 530 €	151 956 €
TAUX THLV			13,84%	13,98%	13,98%
PRODUIT THLV			20 466 €	20 625 €	21 243 €
TOTAL DES TAXES DIRECTES	2 871 246 €	2 971 563 €	3 135 683 €	3 247 229 €	3 344 646 €

2 – Les investissements

A. Les dépenses d'Investissement

Pour 2019, l'investissement serait de l'ordre de 9,5 M€. On peut citer notamment :

- La poursuite des projets en cours, listés ci-dessous pour les plus conséquents :
 - Pôle sportif d'arts martiaux 1 970 000 € ;
 - Extension de l'école maternelle et du périscolaire et création d'une cantine scolaire à Logelbach 898 000 € ;
 - Création du pôle médical à Wintzenheim centre 271 000 € ;
 - Restauration de la Chapelle Herzog 247 000 € ;

- des projets d'investissement déjà engagés en 2018 qui trouvent leur suite en 2019 :
 - Acquisition d'un bâtiment rue Clemenceau – futur parking (acte signé en 2018) 175 000 € ;
 - Démolition du bâtiment rue Clémenceau et aménagement des espaces publics (réalisation en 2019 sur le terrain acquis) 90 000 € ;
 - Acquisition d'un bâtiment rue du cimetière à Logelbach – futur pôle médical (acte signé en 2018) 175 000 € ;
 - Rénovation du bâtiment pour la création d'un pôle médical (réalisation en 2019 sur le bâtiment acquis en 2018) 500 000 € ;

- Des projets et actions pour 2019 :
 - Nouveau véhicule d'intervention pour les Sapeurs-Pompiers 200 000 € ;
 - Travaux d'aménagement des cimetières 37 000 € ;
 - Véhicule de service électrique 30 000 € ;
 - Rénovation des chemins ruraux 130 000 € ;
 - Travaux de rénovation de la salle Ungerer 50 000 € ;
 - Acquisitions foncières diverses 700 000 € ;

- Des projets prévus en 2019 comprenant 2 phases de réalisation :
 - Travaux d'aménagement sécuritaire de la rue Joffre (2 tranches) 1 500 000 € ;
 - Aménagement du parc Herzog (1^{ère} et 2^{ème} phases) 850 000 €.

B. Les recettes d'investissement :

Pour ce qui est des recettes, le **FCTVA** est estimé à 945 000 €. La cession d'une partie du bâtiment du 9, rue Clemenceau pour l'implantation de la pharmacie représente une recette de 390 000 € TTC.

Le solde des **subventions** à encaisser en 2019 (compris dans les restes à réaliser) est :

- pour l'extension de l'école maternelle et la création de la cantine scolaire à Logelbach :
 - DETR solde de 239 555 € ;
 - DSIL solde de 218 000 € ;
 - CAF de l'ordre de 109.000 € ;

- pour la restauration de la Chapelle Herzog :
 - DRAC solde de 15 000 € ;
 - Région solde de 70 000 €.

En ce qui concerne la **Taxe d'Aménagement** (T.A.), en 2018 grâce au dynamisme des constructions sur le ban communal, les recettes se sont élevées à 185 000 €. En 2019, 180 000 € seront inscrits dans cet article budgétaire.

C. La dette

La commune a emprunté 4 M€ en 2018 à un taux fixe de 1.13 % sur 15 ans. Elle a aussi souscrit un emprunt auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de 108 000 € sans intérêts, cela dans le cadre de l'extension de l'école maternelle et la création de la cantine scolaire.

Le ratio de capacité de désendettement vise à mesurer le nombre d'années nécessaires au désendettement de la Ville. Il est conseillé d'avoir une capacité de désendettement inférieur à 8 ans, ce qui est le cas de la Ville puisque pour 2019 elle est de de 3.33 ans.

Au regard des éléments précédemment détaillés, le cadre général du budget général 2019 devrait être le suivant :

Recettes réelles de fonctionnement	+	6 400 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues)	-	5 200 000 €
<hr/>		
Résultat de fonctionnement	=	1.200 000 €
Remboursement de la dette		- 270 000 €
<hr/>		
Autofinancement	=	930 000 €
Recettes d'investissement (hors Opérations d'Ordre et résultats reportés)	+	8 500 000 €
Emprunts	+	108 000 €
<hr/>		
Prévision de dépenses réelles d'investissement 2019	=	9 538 000 €

D. Les orientations budgétaires 2019

Compte tenu des éléments précédemment exposés, il est proposé de retenir les orientations budgétaires suivantes :

- **Continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement, et notamment stabiliser la masse salariale,**
- **Stabiliser la fiscalité en maintenant les taux actuels des taxes,**
- **Ne pas contracter d'autres emprunts, les capacités financières de la commune étant suffisantes pour répondre aux dépenses issues de la réalisation des projets inscrits en investissement.**

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 janvier 2019,

Monsieur le Maire : il y a des questions, je suppose. Qui c'est qui veut commencer ? Monsieur DAESSLE.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : en ce qui concerne les orientations budgétaires, nous nous sommes souvent prononcés sur notre vision du futur de notre commune, donc nous n'allons pas rappelés systématiquement nos arguments.

Mais nous constatons que votre présentation est de plus en plus succincte et ne donne guère d'éléments permettant une discussion.

Nous pouvons quand même souligner l'appauvrissement financière de notre commune, non pas dues à des baisses de dotations mais à aucune mesure drastique concernant une baisse des frais de fonctionnement, telle la masse salariale, des frais importants de communication qui n'ont guère d'utilité, des frais pour des manifestations tel le jumelage, près de 200 000 €, des pots associatifs et autres cadeaux, et bien d'autres... Des frais de fonctionnement qui vont augmenter par vos investissements couteux qui n'arrêtent pas tel le pôle sportif, etc..

Dans votre présentation vous n'avez pas mis votre tableau d'excédent de fonctionnement. Cette année il a été sauté, peut-être comme pour l'épargne brute elle est en constante diminution et non stable comme vous l'avez écrit. En ce qui concerne l'autofinancement vous passez dangereusement sous le million d'euros et vous êtes près des 900 000 €. Il y a quelques années, je le rappelle, l'autofinancement était à 1 800 000 €, aujourd'hui nous sommes à la moitié et cela n'a pas l'air de vous inquiéter.

Il serait aussi normal de mentionner au niveau de la dette, l'emprunt de 6 millions d'€ contracté par la Communauté d'agglomération au profit des travaux d'assainissement que vous faites supporter à nos usagers ainsi que les 100 000 € annuel pris sur notre dotation.

Comme nous parlons de finance je souhaite revenir sur votre procès-verbal du dernier conseil municipal. En effet si on reprend les propos du maire, de la directrice des services et du conseiller délégué aux finances dans les décisions du maire il y a lieu de s'inquiéter et d'avoir des doutes sur l'exactitude de la gestion financière, de la comptabilité, sur l'imputation des écritures et du respect des marchés.

En fonction de tout ceci, comme d'habitude, nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire : merci Monsieur DAESSLE. Simplement une remarque, vous êtes en train de confondre le compte administratif et le débat d'orientation budgétaire. Ça fait 10 ans maintenant que nous sommes élus, 11 ans bientôt, que j'entends la même chose. Depuis le premier jour où nous avons été élus, on nous a dit la commune va être en faillite. C'est ce que j'ai entendu depuis 10 ans. Aujourd'hui grâce à notre gestion tout à fait correcte, pour l'excédent de fonctionnement, on n'est jamais descendu en-dessous du million, ce qui ne vous était jamais arrivé quand moi j'étais encore adjoint et que vous étiez maire. Donc on peut vraiment s'estimer heureux quand on voit la gestion rigoureuse qu'on a faite jusqu'à présent. Mais ne mélangez pas tout, on est dans le début d'orientation budgétaire. Il ne faut pas confondre le tout. On aura tout le temps d'en débattre quand on vous présentera le compte administratif le 15 mars, le budget, mais vous mélangez un peu le tout.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je ne mélange rien, si vous permettez, parce que je reprends simplement vos chiffres. Ce sont les 930 000 qui sont mentionnés en excédent. Ce n'est pas moi qui l'ai marqué et puis les 1 millions 8 existaient. Et j'aimerais une fois pour toute, je suis obligé de le rappeler, lorsque j'étais aux affaires, j'ai dû rétablir une situation dont vous avez bénéficié des fruits. Tout le monde vous le dira. Alors ne comparez pas des choses non comparables, parce que c'est vous qui avez bénéficié et c'est normal, je veux dire, parce qu'à ce moment-là quand nous avons quitté les affaires, la situation était saine. N'oubliez pas, quand nous l'avons prise, nous étions presque sous la tutelle. Ne l'oubliez pas. Alors ne venez pas avec quelque chose que vous ne connaissez pas.

Monsieur le Maire : je suis réaliste, c'est tout.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : moi je suis là avec les chiffres.

Monsieur le Maire : quand nous sommes arrivés en 2008, nous avions 3 millions 4, effectivement cette fameuse cagnotte dont on parlait dans les campagnes électorales. Nous terminons nos années, vous regarderez, on n'est jamais descendu en-dessous. On est toujours resté avec des investissements comme le premier mandat 17 millions d'euros.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : grâce aux dotations supplémentaires, notamment de la CAC et d'autres choses. Non, il faut comparer les choses comparables.

Monsieur le Maire : je les compare.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : non, vous ne comparez rien.

Monsieur le Maire : je les compare.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : non, rien. Moi je me souviens très bien.

Monsieur le Maire : je me souviens qu'à la fin du mandat, il a fallu vite faire le Boden, parce qu'il y avait 600 000 euros de Colmar Agglomération qui étaient là et on ne savait pas quoi en faire. C'est pour ça que le Boden s'est fait. Il n'y avait pas de projet. On n'avait plus de projet. Ça c'est la réalité et la rue des Trois-Epis.
Monsieur Claude KLINGER-ZIND.

M. KLINGER-ZIND : merci Monsieur le Maire.

Ces orientations budgétaires appellent de ma part les remarques suivantes :

Concernant les investissements, l'acquisition et la démolition de la maison rue Clemenceau, soit les 265 000 euros en question font partie, pour moi, du projet du pôle médical du fait de sa proximité immédiate et que si la commune n'avait pas réalisé le pôle médical à cet endroit nous n'aurions jamais eu besoin d'acheter cette maison pour la transformer en parking. Cette somme aurait, dans ce cas, permis de réaliser plusieurs centaines de mètres de rue.

Concernant l'acquisition et la réhabilitation de la maison rue du cimetière à Logelbach pour en faire un pôle médical, cette dépense de près de 700 000 euros, vous la motivez M le Maire par deux arguments, tout d'abord pour répondre au besoin d'installation d'un médecin généraliste à Logelbach et en second lieu de faire rentrer de l'argent dans les caisses de la commune. A propos de ce dernier point, je tiens à dire qu'à aucun moment le service des finances ou moi-même n'avons été consultés, et que nous n'avons jamais validé aucune étude financière précisant les dépenses de fonctionnement à prévoir restantes à la charge de la commune, je pense notamment à la taxe foncière, les grosses réparations, les dépenses de personnel pour ces interventions ainsi que pour la gestion administrative de ce bien et même un point délicat, la fiscalité et oui car au vu des montants, nous allons être imposés comme un professionnel loueur de biens immobiliers. D'ailleurs aucune étude précise de ce type n'a pas non plus été réalisée pour le pôle médical de Wintzenheim. D'autre part, concernant votre premier argument, votre motivation principale qui est l'installation de médecin à Logelbach, je reste sur une totale incompréhension car cet objectif primordial était atteint dès le mois d'octobre. Oui c'est vous, M le Maire qui avez refusé que deux jeunes médecins s'installent au rez-de-chaussée, c'est vous qui avez refusé que les habitants de Logelbach aient un médecin à leur côté.

Donc vous l'aurez compris, oui, moi, je suis pour que les habitants du quartier de Logelbach disposent d'un médecin, mais je pense que ce n'est pas à la commune de porter ce genre de projet avec de l'argent public, qui encore une fois aurait pu servir à améliorer le cadre de vie des habitants de notre quartier.

Hormis les travaux de la maison de Logelbach, qui n'ont pas encore fait l'objet d'une délibération, j'ai voté ces points uniquement parce que je faisais partie du groupe majoritaire et c'est entre autres pour cela que j'ai quitté celui-ci.

En conclusion, je considère que certains investissements disproportionnés entraîneront des dépenses de fonctionnement conséquentes et qui sont largement sous-évaluées, ce qui, à terme conduira certainement à solliciter encore les contribuables par une hausse des taxes locales

Je voterai donc contre ces orientations budgétaires. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : alors j'aurai beaucoup de choses à dire. Mais je vais quand même répondre sur certains points. Il est vrai que vous avez voté tout le temps comme nous. Le budget que je présente, c'est le budget du conseiller délégué indemnisé qui suivait le budget. On est bien d'accord. Je le dis. Comment s'est fait le budget ? Je vais le dire, comme ça tout le monde va être au courant. Je demande au conseiller délégué de

voir les chefs de service, de voir l'adjoint de ressort avec les chefs de service pour qu'ils fassent leurs projets. Ça a été fait, vous étiez à la tête puisque vous étiez aux finances. Vous avez vu chaque chef de service avec les adjoints qui ont fait part de leurs besoins. Nous avons eu une réunion, vous, Madame LEVI-TOPAL, Monsieur HAFFNER et moi-même pour arbitrer. Nous avons arbitré. A aucun moment dans mon bureau, vous n'avez contesté les investissements, ni rien. A aucun moment. Aujourd'hui c'est facile parce que maintenant on est dans l'opposition, de pouvoir contester. Ça c'est clair, mais en tous les cas, voilà comment s'est fait le budget et vous ne pouvez pas dire le contraire que ça ne s'est pas fait comme ça. Ça s'est fait comme ça.

M. KLINGER-ZIND : je vais m'expliquer.

Monsieur le Maire : et vous avez toujours approuvé.

M. KLINGER-ZIND : oui, tout à fait et c'est ce que j'ai dit, c'est ce que j'ai expliqué. Où est le problème ?

Monsieur le Maire : depuis 2014, le budget qui était préparé par vos soins, depuis 2014 je dis bien

M. KLINGER-ZIND : qui est le maire ici ?

Monsieur le Maire : oui, c'est moi bien sûr.

M. KLINGER-ZIND : ah d'accord. Je vais expliquer le fonctionnement. Cette remarque, ça me plaît beaucoup parce qu'enfin je vais pouvoir m'expliquer. Qui décide des investissements ici ? C'est vous.

Monsieur le Maire : heureusement.

M. KLINGER-ZIND : combien de fois et vous pouvez le dire, il y a beaucoup de gens qui sont témoins, que je me suis exprimé de mes oppositions. A quel moment vous avez tenu compte de mes remarques ?

Monsieur le Maire : alors

M. KLINGER-ZIND : laissez-moi finir. A aucun moment. Donc c'est vous qui décidez. Moi j'ai appliqué tout simplement les décisions du maire ainsi que du conseil municipal. Donc moi j'ai pris mes responsabilités, je le dis, j'ai tout voté. Oui c'est vrai. Aujourd'hui on est dans le débat d'orientation budgétaire. On est dans le futur. Aujourd'hui je vous demande à vous de prendre vos responsabilités. Il ne faut pas parler du passé. C'est tout.

Monsieur le Maire : je rappelle la fonction du maire et c'est ce qui a été toujours été fait depuis 2008. Je pense que c'est pour ça qu'on a été élu, parce que nous avons des projets. Donc le maire est là pour impulser les projets. Je sais que vous avez contesté pratiquement tous les projets. Aujourd'hui on n'en serait pas là

M. KLINGER-ZIND : il y a deux secondes vous avez dit que je n'étais pas contre les investissements.

Monsieur le Maire : mais vous avez voté pour ici au conseil. Donc il faut remettre les choses au point. Le Maire impulse, et avant ça a été discuté en réunion de groupe. On peut le dire, ça a été discuté. En réunion Maire-Adjoints, c'était aussi présenté. Je pense que là il n'y avait aucun souci. Alors il y a une remarque qui m'avait été faite et que je voudrais reprendre. C'est la remarque en disant que je n'ai pas été mis au courant du coût du pôle de Logelbach. J'ai recherché un petit peu, parce qu'il faut quand même que les choses soient claires. Vous m'avez dit à la réunion de la commission de finances, vous avez dit je n'ai jamais été mis au courant du prix.

M. KLINGER-ZIND : aujourd'hui on est au conseil municipal. Pourquoi vous parlez de choses. Vous m'avez donné l'explication et c'est bon.

Monsieur le Maire : je rétablis les choses.

M. KLINGER-ZIND : oui, voilà c'est bien.

M. le Maire : je rétablis les choses en date du 25 septembre 2018

M. KLINGER-ZIND : oui, tout à fait.

Monsieur le Maire : rapporteur le Maire. Monsieur NOLL a fait une évaluation des travaux à réaliser pour le pôle médical qui s'élèvent à 400 000 euros. Le terrain et la maison coûtent 170 000 €. Le principe sera loué le bâtiment et non de vendre et ce pour deux raisons.

- 1. L'idée est de créer des recettes à la commune sur le long terme avec une location de 15 euros le m² pour le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage et de 12 euros le m² pour le sous-sol. Cela représenterait un loyer d'environ 35 000 € annuels, en prenant en compte le montant des travaux. L'amortissement de l'opération se ferait sur 14 ou 15 ans.
- 2. La location est la seule façon pour la commune de garantir pour le bâtiment de conserver un pôle médical. Et je reviens par rapport au pôle et par rapport aux deux médecins qui voulaient acheter. Moi je ne voulais pas de médecins qui achètent, je voulais des médecins qui louent pour être sûr que ça reste un pôle médical, parce qu'après ces médecins s'en vont, ils vendent et on n'est plus sûr que ce soit un pôle médical, car ils peuvent vendre à n'importe qui.

M. KLINGER-ZIND : parce qu'un acheteur va plus facilement partir qu'un locataire ? Ah, c'est nouveau.

Monsieur le Maire : Non. On maîtrisera. Au moins ce sera toujours un pôle médical.

M. KLINGER-ZIND : mais non, vous ne maîtriserez pas parce quand vous ne trouverez pas de médecin. Aujourd'hui vous n'en n'avez pas et quand vous n'en trouverez pas, vous n'allez rien rentrer dans les recettes.

Monsieur le Maire : vous n'êtes plus d'accord avec nous, très bien. Pendant 10 ans vous étiez d'accord avec nous. Vous n'êtes plus d'accord avec nous. C'est comme ça. Bref. La location est la seule façon pour la commune de garantir que le bâtiment restera un pôle médical et ne sera pas transformé en service commercial, parce que j'avais peur pour ça.

Décisions collégiales : on continue le pôle médical sera réalisé avec les cellules en location. Ensuite dans les orientations budgétaires et dans le budget quand nous étions autour de la table, vous étiez là-dessus sur la feuille qui a été validée en réunion d'arbitrage. Travaux de rénovation du pôle médical de Logelbach 500 000 euros, c'est marqué là. Donc vous ne pouvez pas dire comme l'autre jour en commission de finances que vous n'étiez pas au courant. Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. KLINGER-ZIND : je vais faire une autre remarque. Si vous voulez, je peux vous sortir un compte rendu de maire-adjoints du 10 octobre où effectivement nous avons une proposition de deux médecins.

Monsieur le Maire : oui, je sais.

M. KLINGER-ZIND : et que quelqu'un vous a même fait une lettre comme quoi il vous a dit de prendre ces médecins et vous avez refusé.

Monsieur le Maire : je le sais.

M. KLINGER-ZIND : au mois d'octobre.

Monsieur le Maire : j'espère que la personne qui vous a dit ça a bien dit

M. KLINGER-ZIND : moi, personne ne m'a rien dit, c'est le compte rendu de la réunion.

Monsieur le Maire : je l'ai dit. Deux médecins étaient intéressés pour racheter le rez-de-chaussée et je n'ai pas souhaité, parce qu'à n'importe quel moment ils peuvent vendre et alors on n'est plus sûr d'avoir un pôle médical. On peut avoir une banque, on peut avoir n'importe quoi. Donc nous devons maîtriser le foncier.

M. KLINGER-ZIND : mais vous avez un locataire aujourd'hui ?

Monsieur le Maire : mais nous cherchons.

M. KLINGER-ZIND : ah vous cherchez.

Monsieur le Maire : et alors quel est le problème ?

M. KLINGER-ZIND : donc pour le moment vous n'en avez pas. Vous n'avez aucune rentrée d'argent.

Monsieur le Maire : nous n'avons pas encore commencé les travaux.

M. KLINGER-ZIND : et le jour où il va partir ?

M. le Maire : mais on n'a même pas commencé les travaux.

M. KLINGER-ZIND : vous n'en n'aurez pas nous plus.

Monsieur le Maire : ce n'est pas la peine de discuter.

M. KLINGER-ZIND : non ce n'est pas la peine.

Monsieur le Maire : vous êtes contre. Donc ce n'est pas la peine.

M. KLINGER-ZIND : c'est très bien. Je ne suis pas contre le pôle médical.

Monsieur le Maire : qui a encore quelque chose à dire ? Allez-y. Si Logelbach veut parler. En tous les cas, moi j'estime que c'est une opération qui est tout à fait correcte et qui rendra service à la population. On a déjà une orthophoniste. On a déjà deux infirmières, on a une ostéopathe pour le premier étage. Donc voilà tout doucement ça avance. Le pôle ici ne s'est pas fait non plus en jour. Mais je retrouse mes manches, je mouille ma chemise aussi. Sinon on ne ferait rien dans une commune. Je sais ce qui s'est passé avant qu'on n'arrive. Je ne voudrais pas revenir effectivement à ce qu'on a connu. Monsieur DAESSLE.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : à l'occasion vous nous donnerez les montants des loyers des deux pôles.

Monsieur le Maire : oui.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : merci.

Monsieur le Maire : mais c'est marqué. Je vous l'ai dit tout à l'heure, le m². On vous transmettra annuellement ce qui rentrera effectivement à la collectivité. Je peux vous dire que ça tourne aux alentours de 75 000 euros qui seront effectivement pour la commune annuellement, pour le pôle de Wintzenheim. Je ne parle pas de celui de Logelbach.

M. KLINGER-ZIND : justement c'est bien là le souci parce qu'on parle que du loyer, mais on ne parle jamais des charges. C'est ce que j'ai dit dans mon texte. Vous avez bien entendu. On n'a jamais fait une estimation précise des charges qu'on aura à payer. Donc c'est tout à fait aléatoire et on ne sait pas encore ce qu'on va rentrer.

Monsieur le Maire : leur chauffage, ils le payent eux-mêmes. Qu'est-ce qu'il y a comme charges ? Dites-moi.

M KLINGER-ZIND : je vous les ai énuméré, les taxes foncières.

Monsieur le Maire : oui bien sûr comme tout propriétaire.

M. KLINGER-ZND : vous les avez évaluées ?

Monsieur le Maire : oui, on le sait

M. KLINGER-ZIND : mais vous les avez évalué ?

Monsieur le Maire : on sait qu'on paiera les taxes foncières.

M. KLINGER-ZIND : ah voila. Don on ne sait pas encore.

Monsieur le Maire : bien, bon, bref. On ne sera pas d'accord. Vous avez été d'accord jusqu'à maintenant. Il suffit de passer dans l'opposition pour ne plus être d'accord. Merci. Donc je passe au vote.

Guy DAESSLE avec pouvoir de Didier SCHERRER et Dominique CHERY ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires ci-dessus, par 24 voix pour et 1 voix contre :

- Adopte les orientations budgétaires du budget principal 2019 telles qu'exposées,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2019 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim (RMACTW)

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Les différentes mesures mises en place depuis 2016 ont permis une amélioration sensible de la section de fonctionnement qui devient excédentaire d'environ 39 000 € en 2018.

Les recettes de fonctionnement attendues sont de l'ordre de 60 000 €.

Les dépenses de fonctionnement prévues sont estimées à 20 000 €, et ne devraient pas connaître de bouleversement. La même société qu'en 2018 assurera le service de maintenance en 2019.

Les tarifs resteront identiques en 2019 car les dépenses peuvent être couvertes par les recettes actuelles des abonnés.

La prévision de dépenses d'investissement comprendrait principalement :

- l'achat d'amplificateurs pour 30 000 €,

- la mise en souterrain du réseau rue Joffre 4 000 €,
- le déplacement de la sous-station de la régie rue Clemenceau pour 12 000 €.

Le budget d'investissement permet de répondre à l'ensemble de ces projets par autofinancement.

Guy DAESSLE avec pouvoir de Didier SCHERRER et Dominique CHERY ne participent pas au vote.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 janvier 2019,

Le conseil municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires ci-dessus, par 25 voix pour :

- Adopte les orientations budgétaires du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim telles qu'exposées,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Haut Rhin au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement de la rue Joffre

Rapporteur : Denis ARNDT

Les travaux envisagés dans la rue Joffre font partie intégrante de la politique d'aménagement relative à la sécurité routière à Wintzenheim. En effet, ils visent à partager l'espace public et à laisser la place à tous les modes de déplacements. Le principe d'aménagement de la rue du Maréchal Joffre est d'assurer toute la place aux piétons de tous âges, aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, aux cyclistes et d'organiser la présence des véhicules en fonction de ces derniers et non l'inverse.

Plusieurs actions ont été entreprises depuis quelques années. Ainsi, le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) et le schéma de déplacement et de stationnement réalisés ont permis de fixer les orientations futures d'aménagement sur le territoire communal et notamment pour la rue Joffre.

M. ARNDT : alors vous voyez la rue Joffre. Avant vous avez vu le plan en deux tranches. La tranche 1 ira de la rue des Trois Châteaux jusqu'à la rue de l'Abbé Stupfel et la 2^{ème} tranche sera de la rue de l'Abbé Stupfel jusqu'à la rue Schwendi. Alors dans ces deux tranches on a instauré des zones de rencontre, c'est-à-dire sur ces zones de rencontre, le piéton reste prioritaire mais la voiture peut circuler à une vitesse maximale de 20km/heure. Ces zones concernent deux tronçons. Vous avez le premier, au niveau de la tranche une : c'est au niveau du 14 rue Joffre, c'est ce qui est en couleur, jusqu'à la rue de l'Abbé Stupfel, parce qu'à ce niveau-là la rue est très étroite. On ne peut malheureusement pas déplacer les maisons et ce qui existe. Donc on n'arrive pas à maintenir le 1 mètre 40 nécessaire de trottoir, qui est la largeur minimale pour les trottoirs accessibles à tous. On a décidé de créer cette zone 20, zone de rencontre qui débute par un rétrécissement au niveau du 14 où il y aura une voie prioritaire et une voie où ils seront obligés. Ça permettra aux gens qui viennent de l'Est de ralentir et d'appliquer cette zone 20 pour après aller vers la rue de l'Abbé Stupfel ou aller vers la rue Castelnaud qui changera de sens de circulation. Changer de sens de circulation, c'est pour permettre aussi d'avoir de petites boucles pour les habitants qui habitent entre la rue Castelnaud et la rue de la Petite Porte. Il y aura aussi la zone 30.

Afin d'instaurer un équilibre entre les modes de circulation, cinq types d'action ont été envisagées :

Les zones de rencontre :

Sur les zones de rencontre, le piéton reste prioritaire mais la voiture peut circuler à une vitesse maximale de 20km/h. Ces zones concernent deux tronçons de rues. Le premier de la rue Schwendi à la rue Saint-Laurent et le second de la rue de l'Abbé Stupfel au n° 14 de la rue Joffre.

La zone 30 :

Dans la zone 30, l'idée est de poursuivre les aménagements et d'éviter le conflit avec la voiture en distinguant plus nettement voie automobile et voie piétonne. Les plots présenteront un atout visuel et organisationnel supplémentaire. Très nettement délimitée par une plus grande largeur de trottoirs en travaillant des chicanes pour réduire l'espace réservé à la voiture et inciter automobiliste à réduire sa vitesse instinctivement, cet aménagement garantira une meilleure cohabitation des usagers de la route.

L'objectif de cet aménagement est donc de réorganiser la double dimension piéton/automobile afin de permettre aux deux de co-circuler plus efficacement. Le but n'est pas de diminuer la place de la voiture mais plutôt de décourager le transit afin de laisser une rue globalement réservée aux déplacements doux ainsi qu'un accès privilégié pour les habitations et les commerces du centre-ville. Par la limitation de la place de la voiture, le cadre de vie va pouvoir s'améliorer sans générer de conflit avec le piéton, désormais en sécurité.

Ces aménagements s'accompagneront d'une amélioration du cadre visuel (changement de revêtement sur les zones de rencontre, environnement plus minéral, trottoir plus large). Ils s'accordent également avec le PAVE dans le cadre du Plan de Référence pour les personnes à mobilité réduite qui demandent une mise en conformité de tous les ERP (Etablissements Recevant du Public) et de tous IOP (Installations Ouvertes au Public) en rendant accessible ces lieux aux personnes en situation de handicap et personnes à mobilités réduites.

M. ARNDT : vous voyez sur le premier plan, vous avez là tout de suite à droite les places de stationnement, du fait qu'on doit faire des largeurs de trottoirs accessibles. Les places de stationnement ne seront pas nombreuses. Il y en aura 13 sur la tranche 1 et vous voyez tout de suite après les premières places de stationnement à droite, vous voyez la première chicane qui va déplacer la voiture vers le Nord. 200 mètres plus loin, vous avez une deuxième chicane qui va la ramener vers le Sud. On pourra profiter là parce qu'il n'y a pas d'entrées/sorties de maisons pour créer 3 places de stationnement et ainsi de suite on remonte. Il y a la rue Doumer. Pour ralentir à nouveau, on a créé 3 places de stationnement et on crée de niveau une sorte d'écluse pour justement permettre ce ralentissement et pour permettre aux gens qui viennent de la rue Leclerc d'être un peu sécuritaires. Donc nouvelle chicane et puis on arrive tout doucement vers la zone 20 qui, avec un rétrécissement et la zone 20 jusqu'à la rue Stupfel va marquer la fin de cette première tranche réalisée en 2019. Alors après il y a le sens unique.

Le sens unique

Principe d'aménagement retenu lors de l'étude de circulation et de stationnement, la mise en sens unique de la section ouest de la rue Joffre, tronçon compris entre la rue Schwendi et la rue du Baerental, permettra d'augmenter la fluidité du trafic. En effet, la suppression des croisements avec d'autres véhicules arrivant d'en face et les mouvements tournants diminuant, les occasions de conflits sur un tronçon dont la largeur de la chaussée ne dépasse pas 5m20 seront également atténuées.

M. ARNDT : on va prendre la 2^{ème} tranche à partir de l'Ouest de la rue Schwendi. Vous avez la rue Poincaré et la rue Schwendi. Le début de la zone va être marqué par ce carré que vous voyez, donc un plateau et puis après comme la rue est très étroite, on a une zone de rencontre, zone 20km/heure jusqu'à la rue Saint-Laurent. Ce qu'il y aura aussi dans cette zone, c'est le double sens cyclable. Un double-sens cyclable est une voie de circulation à double sens dont l'un des sens est réservé aux cyclistes. Les conducteurs de véhicules motorisés y sont autorisés à circuler dans un seul sens et les cyclistes dans les deux sens. Ce qui veut dire que cette zone, il y aura un double sens cyclable Est-Ouest et Ouest/Est, tandis que la voiture en zone 20 comme c'est une zone de rencontre, ne circulera que d'Ouest en Est.

On va un peu loin. A partir de la rue Saint-Laurent, comme la voie est un peu plus large, mais pas assez large pour assurer à la fois des trottoirs de 1 mètre 40 et par endroit du stationnement, on continue en sens unique descendant avec toujours le principe de chicane et là où on a pu en créant des chicanes, on a pu créer là à gauche 5 places de stationnement, un peu plus loin à droite 2 places de stationnement et on arrivera tout doucement vers le cimetière. Au cimetière il y aura un beau parvis avec justement un rétrécissement de nouveau pour limiter la vitesse, les voitures mortuaires vont arriver par là, on espère le moins souvent possible. Pour qu'il y ait une traversée en toute sécurité, on a trouvé cette solution. Parallèlement, on est sur le point d'acheter un terrain à l'Ouest du cimetière. Ce qui est matérialisé en vert, ce seront des places de stationnement. Il y aura une trentaine de places de stationnement avec une place à mobilité réduite au Sud et deux places au Nord, parce qu'il y aura une entrée qui donnera sur le cimetière, pour que les gens aient tout de suite un accès vers le Sud du cimetière. Le coût global du projet est de 1 224 000€. Puis après on termine de nouveau par une chicane pour arriver à la fin du projet de la phase 2 au niveau de la rue de l'Abbé Stupfel.

Le double-sens cyclable

Un double-sens cyclable est une voie de circulation à double sens dont l'un des sens est réservé aux cyclistes. Les conducteurs de véhicules motorisés y sont autorisés à circuler dans un seul sens et les cyclistes dans les deux sens. Le double-sens cyclable est exclusivement réservé aux cyclistes. Il est donc interdit aux deux-roues motorisés. Les cyclistes doivent toujours rouler sur leur droite. La sécurité des cyclistes est assurée puisqu'ils voient arriver les automobilistes en face et réciproquement.

Ce principe d'aménagement se situera uniquement dans le tronçon compris entre la rue Schwendi et la rue de l'Abbé Stupfel, tronçon où le dimensionnement des rues est le plus faible.

La création d'un parking

Un parking sera aménagé à proximité du cimetière. Il présentera les caractéristiques d'un parking urbain avec 35 places. Un panneau de parking indiquant le nombre de place et les véhicules autorisés/interdits permettra une meilleure lisibilité de cet espace.

Le coût global du projet est de 1.224.011 € HT comprenant :

- | | |
|---|----------------------|
| - Pour la tranche n°1 – secteur Abbé Stupfel / Trois Châteaux | 464 214,00 euros H.T |
| - Pour la tranche n°2 – secteur Abbé Stupfel / rue Schwendi | 759 797,50 euros H.T |

Les travaux éligibles sont estimés à 27 960 € pour la tranche 1 et à 192 478 € pour la tranche 2 pour une subvention issue des amendes de police ainsi qu'une partie des frais connexes à proportion des dépenses concernées.

Le Département organise une répartition des produits d'amendes de police relatives à la circulation routière au titre de 2019. Pour Wintzenheim, la subvention peut être de 25 % du montant des travaux éligibles. Le plan de financement sur l'ensemble de l'opération est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux		Financements publics	
Tranche 1			
Lot 1 - voirie			
Prestations générales	15 000 €		
Voirie trottoirs	202 125 €		
Voirie stationnement	12 960 €		
Voirie chaussée	102 346 €		
Récupération eaux pluviales	45 025 €		
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux		Financements publics	
Tranche 1			
Lot 2 – Réseaux secs		Europe	-
Prestations générales	5 000 €	Etat	-
Terrassement réseaux secs	19 740 €	Région	-
Eclairage	54 821 €	Département (amendes de police)	6990 €
Télécommunication	4670 €	Autres communes	-
Divers	2527 €	Autres organismes	-
Sous-Total Travaux tranche 1	464 214 € HT	Commune de Wintzenheim	457 224 €
Tranche 2			
Lot 1 - voirie			
Prestations générales	20 000 €		
Voirie trottoirs	315 475 €	Europe	-
Voirie stationnement	10 153 €	Etat	-
Voirie chaussée	121 885 €	Région	-
Récupération eaux pluviales	42 905 €	Département (amendes de police)	57 743,40 €
Voirie –parking cimetière	131 920 €	Commune de Wintzenheim	702 054,10 €
Voirie – parking cimetière- récupération des eaux pluviales	24 890 €		
Espaces verts	6865 €		
Lot 2 – Réseaux secs		Communauté d'Agglomération	-
Prestations générales	5 000 €	Autres communes	-
Terrassement réseaux secs	4 600 €	Autres organismes	-
Eclairage	55 960 €		
Eclairage parking cimetière	14 573 €		
Divers	5 571,50 €		
Sous-Total Travaux tranche 2	759 797,50 € HT		
Frais annexes			-
Maîtrise d'œuvre	42 423,60 €	Autofinancement communal	
SPS	5 000 €	Commune de Wintzenheim	40 117,60 €
Insertion	1 500 €	Département (amende de police)	8806 €
Sous- total frais annexes	48 923,60 €		
	1.272.935,10 € HT		1.272.935,10 €

Travaux éligibles aux subventions d'amendes de police

	Montant HT	Montant TTC
Tranche 1		
Prestations générales (installation de chantier, signalisation, DOE, ...)	15 000 €	18 000 €
Création des places de stationnement	12 960 €	15 552 €
Sous-total tranche 1	27 960 €	33 552 €
Tranche 2		
Prestations générales	20 000 €	24 000 €
Voirie - stationnement	10 153 €	12 183,60 €
Voirie – parking cimetièrre	162 325 €	194 790 €
Sous- total tranche 2	192 478 €	230 973,60 €
Total	220 438 € HT	264 525,60 € TTC

M. ARNDT : voilà. Le débat est ouvert.

Monsieur le Maire : est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur CHERY.

M. CHERY pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : j'aurais quelques questions à vous poser, Monsieur ARNDT. Déjà le document que vous nous avez fourni, est-ce que vous pouvez me donner la définition entre le projet et l'avant-projet, s'il vous plaît ? Parce qu'il y a bien une définition un avant-projet et un projet, parce que pour moi, il manque pas mal de choses au niveau de la lecture.

Monsieur le Maire : l'avant-projet, c'est déjà ce qu'on discute avec l'architecte. Il nous fait une esquisse et on travaille là-dessus. On appelle ça aussi l'avant-projet. Et après le projet définitif, c'est ce qu'on valide à l'architecte, en disant voilà vous avez fait les modifications qu'on a souhaité apporter, donc c'est bon, avec le chiffrage.

M. CHERY pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : merci. Encore une question au niveau de ce projet que vous voulez faire au niveau de la rue du Maréchal Joffre. Effectivement force de constater c'est peut-être joli, mais les riverains ont été consultés ? Qu'est-ce qu'ils en pensent ?

M. ARNDT : concernant le projet, effectivement au mois de janvier 2018, il y avait une réunion où on a déjà présenté le plan de circulation avec les différents aménagements qui pourraient avoir lieu, c'est-à-dire le changement de sens de certaines rues, des rétrécissements, changement de zone, essayer d'intégrer les déplacements doux. Tout ça avait été présenté à la salle Laurentia. Je n'ai plus la date exacte, mais ça a été présenté. Il y avait pas mal de monde.

Monsieur le Maire : c'était à une réunion de quartier.

M. ARNDT : non, non, c'était quand on avait la réunion avec le bureau d'étude sur les déplacements. Et après concernant l'autre question, Monsieur le Maire vous a répondu partiellement.

Monsieur le Maire : merci. Autre question ? Monsieur KLINGER-ZIND

M. CHERY pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : j'en ai encore une. Quand vous dites environnement plus minéral, qu'est-ce que vous voulez dire par minéral ?

M. ARNDT : minéral, vous voyez qu'il y a des endroits où il y aura pas que de l'enrobé. Il y aura des zones avec du porphyre. Ce sont les zones que vous voyez en couleur. C'est un côté minéral, c'est plus de la pierre.

Par contre sur la route, il n'y aura pas de porphyre. Sur la route, ce sera de l'enrobé de couleur. Mais sur les trottoirs, vous voyez par exemple ici, vous avez le trottoir. Le côté minéral, ce sont les trottoirs que vous voyez en porphyre.

M. CHERY pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : c'est ce qu'on a actuellement au niveau du centre-ville.

M. ARNDT : ce sont les trottoirs qu'on a au niveau du centre-ville.

M. CHERY pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : est-ce qu'on est satisfait de ces produits à ce jour ?

Monsieur le Maire : pour l'instant, on n'a pas de réclamation.

M. CHERY pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : moi j'ai pu constater dernièrement que des employés communaux étaient en train de mettre du sable sur les pavés.

Monsieur le Maire : oui effectivement parce qu'on ne les a pas cimentés. Il y a des communes qui cimentent, mais ça coûtait beaucoup plus cher. On a mis plutôt du sable. Il y a de l'herbe qui pousse entre, de la mousse plutôt.

M. ARNDT : la route est très passante, et avec du recul, on aurait peut-être dû mettre les pavés dans du béton quand même. Mais le porphyre est bien sur les trottoirs. Sur les routes, ce sont des secteurs pavés et comme les pavés sont beaucoup secoués et quand il y a de grosses pluies, ça ravine à ce moment-là.

Monsieur le Maire : Monsieur CAMPITELLI et ensuite Monsieur KLINGER-ZIND

M. CAMPITELLI : merci Monsieur le Maire. Je tiens quand même à apporter une petite précision, parce que je vois des petits sourires qui sont un peu désagréables dans la salle. C'est que lorsque nous avons commencé à réfléchir sur l'aménagement de la rue Clemenceau, nous avons créé un grand groupe de travail où était largement représentés les commerçants, les professionnels de la santé, nous-mêmes et largement ouvert à l'opposition. Lors d'une réunion, question avait été posée pourquoi les pavés de porphyre sur la chaussée n'étaient pas cimentés. Il faut savoir que si les pavés sont cimentés, ils absorbent 20 % de moins d'eaux pluviales, d'où le choix de ne pas les cimenter. Par contre, nous avons été prévenus que du fait de ne pas cimenter les pavés, il y aurait une érosion du sable et que celui-ci serait stabilisé uniquement à la naissance de la mousse et à la stabilisation de la mousse dans les joints. Voilà, merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Monsieur KLINGER-ZIND

M. KLINGER-ZIND : j'avais juste une remarque. Dans le texte on nous dit qu'on privilégie les modes doux et encore une fois il n'y aura pas de piste cyclable, ce que j'avais déjà relevé et aujourd'hui je crois qu'on a fait je ne sais combien de rues, et encore une fois il n'y aura pas de piste cyclable. Je déplore parce que c'est plus sécuritaire pour les cyclistes.

Monsieur le Maire : je suis d'accord, mais nos rues sont telles qu'elles sont. Il est difficile de mettre des pistes cyclables si on veut les trottoirs larges. Ce qu'il faut faire aujourd'hui, je ne pense qu'il faut forcément faire des pistes cyclables. Il faut faire cohabiter le cycliste et la voiture. C'est pour ça qu'il faut effectivement que les rues passent à 30 à l'heure. Il n'y a pas de raison de faire des pistes cyclables sur une voie qui n'est pas suffisamment large. Ça a été discuté d'ailleurs avec le cabinet Berest. On en a parlé. Mais où est-ce qu'on veut mettre la piste cyclable ? Aujourd'hui il faut faire cohabiter cycliste et voiture. C'est impératif.

M. KLINGER-ZIND : mais les trottoirs sont très larges par endroit. Il y aurait la place.

Monsieur le Maire : Monsieur KLINGER-ZIND, il faut prévoir du stationnement, il faut prévoir une piste cyclable. C'est très difficile. On a étudié, ça a été discuté d'ailleurs. On en a discuté de cette piste cyclable aussi pour la rue de Lattre de Tassigny. On en avait parlé, mais aujourd'hui Stop. Dans les villes, il faut que le cycliste soit prioritaire. Ça veut dire que s'il est au milieu de la voie, la voiture suivra derrière, tranquillement.

M. KLINGER-ZIND : mais ce n'est pas très sécuritaire. C'est ce que je pense moi en tous cas et d'autre part on privilégie du stationnement, à la place des pistes cyclables. C'est tout. C'est un fait, mais ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire : alors je rappelle mais je pourrais laisser la parole à Monsieur ARNDT. Je rappelle que non, on n'a pas créé plus de places de stationnement. Je rappelle que le grand parking qui va se faire, c'est pour le cimetière. Parce que vous voyez bien les problèmes de stationnement, quand il y a des cérémonies, quand il y a le 1^{er} novembre. Donc c'est réserver pour le cimetière. Mais chacun sur sa propriété a de la place pour garer les voitures. L'étude de circulation, si vous en souvenez bien, nous avait répertorié toutes les maisons qui pouvaient accueillir les voitures et toutes les maisons peuvent accueillir deux voitures, voire trois et même quatre des fois.

M. ARNDT : je voulais juste rajouter, j'invite tous ceux qui le souhaitent, à passer une journée à Fribourg, à louer un vélo et à faire le tour. On comprendra qu'ici en France, on a 20 à 25 ans de retard sur les déplacements doux. Il n'y a pas de pistes cyclables, il y a des voies où le cycliste est prioritaire et les voitures sans klaxonner, suivent à 15 à l'heure, à 10 à l'heure et quand le cycliste arrive sur un tronçon qui est de nouveau cyclable, la voiture continue. On a fait ça avec l'Amicale des Maires de l'ancien canton de Wintzenheim. On a passé une journée en vélo, c'était tout à fait agréable et on n'a pas eu un seul coup de klaxon. Mais je vous invite à le faire parce que ça vaut le coup.

Monsieur le Maire : je pense qu'il faut que les gens comprennent. C'est faire changer la mentalité qui est difficile. Mais il faut faire changer la mentalité en disant que le cycliste est prioritaire. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? On peut passer au vote ?

Le conseil municipal, par 24 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :

- Adopte le projet de la rue Joffre et s'engage à réaliser cette opération,
- Approuve le plan de financement relatif à ce même projet,
- Décide de l'inscription de la dépense en investissement comme spécifiée,
- Sollicite une participation financière à hauteur de 25% des dépenses éligibles au titre des produits des amendes de police,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 : Plans du projet d'aménagement de la rue Joffre

6. Demande de subvention pour la restauration de la chapelle Herzog auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin

Rapporteur : Daniel LEROY

Les qualités architecturales indéniables de la Chapelle Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus dite Chapelle Herzog, avec sa chapelle funéraire ont motivé une protection au titre des Monuments Historiques par inscription par arrêté du 6 décembre 1984. Affichant un style néo-gothique, elle est souvent comparée à la Sainte-Chapelle de Paris dont elle aurait cherché à s'inspirer.

En 2010, la DRAC a établi un diagnostic de l'édifice et réalisé un premier programme de restauration. Elle prévoyait des travaux sur la première travée Est, comprenant les deux contreforts avec Saint Pierre et Saint

Jean. Les protocoles d'intervention devaient être clairement établis lors de cette phase avant d'être appliqués sur l'ensemble de l'édifice. Ensuite, dans les phases ultérieures, la chapelle, la sacristie, le caveau et le massif occidental devaient être restaurés.

En 2016, après une mise en concurrence, Jean Luc ISNER, Architecte du Patrimoine, a été désigné comme maître d'œuvre de l'opération. Il est accompagné par Jean Luc SCHICKE, sculpteur. Il a été mandaté pour confirmer les travaux prioritaires sur la base du travail de la DRAC, réaliser un programme, rédiger le dossier de consultation des entreprises et suivre les travaux de restauration.

En 2017, des travaux ont été engagés afin d'assurer la conservation de la chapelle Herzog, à la fois élément caractéristique artistique mais aussi culturel, représentant l'époque industrielle florissante de la deuxième moitié du XIXème siècle en Alsace.

Les interventions concernaient la restauration générale de l'édifice ainsi que la restauration des façades et des statues. La consolidation des ouvrages et leur restauration devaient permettre de remettre en valeur naturellement l'édifice (voir programme en annexe 2).

En collaboration étroite avec les architectes de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, Jean Luc ISNER a établi un projet permettant de réaliser les travaux de restauration en 3 tranches. Le projet global représente un budget total évalué à 554.534 € HT comprenant les trois tranches de réalisation. La tranche expérimentale a été réalisée en 2017. La tranche 1 a été terminée en 2018.

Il s'agit de mettre en œuvre la tranche 2 du projet de restauration de la chapelle Herzog en 2019. Le Conseil Départemental a adopté un Plan Patrimoine pour les années 2019-2028 doté d'une enveloppe de 9 millions d'euros. Il est destiné à soutenir les opérations de sauvegarde et de restauration du patrimoine haut-rhinois pour renforcer l'attractivité des territoires, assurer un accès sécurisé au public et transmettre un héritage préservé et valorisé.

Le projet de restauration de la chapelle Herzog s'intègre dans cet objectif. En effet, en tant que site remarquable, c'est-à-dire en tant que bâtiment protégé inscrit au titre des Monuments Historiques, les travaux peuvent bénéficier d'un soutien à hauteur de 20% des dépenses.

Démarré en 2017, il est ici proposé de solliciter un appui financier en vue de réaliser la 2ème tranche conditionnelle de travaux de restauration.

Plan prévisionnel de financement

Nature des dépenses	Dépenses			Recettes	
	Tranche Ferme € HT	TC 1 € HT	TC 2 € HT	Origines des ressources	Montant HT
Travaux					
<u>Phase expérimentale – travée Est</u>					
Restauration des façades	34 081 €			Etat-DRAC 15%	14 934 €
Balustrades	13 058 €				
Statutaire	27 700 €			Région Grand Est 20%	19 911 €
Couverture	4 734 €				
Etude complémentaire – diagnostic	2 350 €			Commune	64 712 €
Maîtrise d'œuvre	15 134 €			65 %	
SPS	2500 €				

Nature des dépenses	Dépenses			Recettes	
	Tranche Ferme € HT	TC 1 € HT	TC 2 € HT	Origines des ressources	Montant HT
Travaux					
Tranche 1 : 3 travées Est et 2 travées chœur					
Restauration des façades périphérique		87 000 € 7 896 €		Etat-DRAC (15%)	34 248 €
Restitution des balustrades Statutaire		50 866 € 49 600 €		Région Grand Est (20%)	45 664 €
Couverture Maîtrise d'œuvre SPS		17 679 € 12 782 € 2500 €		Commune 65 %	148 411 €
Tranche 2 : 1 travée chœur + 4 travées Ouest					
Restauration des façades périphérique			85 088 € 8 880 €	Etat-DRAC (15%) Région Grand Est (20%)	33 998 € 45 331 €
Restitution des balustrades Statutaire			50 866 € 44 700 €	Conseil Départemental (20%)	45 331 €
Charpente couverture Maîtrise d'œuvre SPS			20 959 € 13661 € 2500 €	Commune (45%)	101 994 €
Dépenses HT	99 557 € HT	228.323 € HT	226 654 € HT		
TVA	19 911,40 €	45.664,60 €	45 330,80 €		
Dépenses totales TTC	119 468,40€	273 987,60€	271 984,80€		
Dépenses totales HT	554 534 € HT			Dépenses totales HT	554 534 € HT
Dépenses totales TTC	665 440,80 € TTC				

Guy DAESSLE avec pouvoir de Didier SCHERRER et Dominique CHERY ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Approuve le projet de restauration de la chapelle Herzog ainsi que sa réalisation,
- Approuve les modalités de financement telles que présentées dans le plan de financement prévisionnel,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin une subvention au taux le plus favorable soit 20% des dépenses HT de la tranche conditionnelle n°2 (CT2) de travaux, soit 45 331 €,
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes procédures et à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet et à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 : Présentation du projet de restauration de la Chapelle Herzog

7. Approbation d'une subvention exceptionnelle à l'association le Cheval Blanc

Rapporteur : Daniel LEROY

La MJC du Cheval Blanc de Wintzenheim a fait part de son souhait de rejoindre le tissu associatif de la ville de Wintzenheim en partenariat avec celle-ci en déposant un dossier de demande de subvention. Plusieurs projets d'animations spécifiques ont été proposés par la MJC du Cheval Blanc de Wintzenheim.

Toutefois, différents éléments sont à prendre en compte :

- la nécessité de rester dans le cadre de la politique de subvention décidée par la Ville qui accompagne les activités associatives dès lors qu'elles ne sont pas développées par la commune elle-même,
- l'impossibilité dans le contexte actuel de mettre à disposition des locaux, ceux-ci étant d'ores et déjà très majoritairement attribués,
- la nécessaire maîtrise du budget des subventions qui ne pourrait pas intégrer l'importante demande de la MJC du Cheval Blanc.

Il est à souligner également que l'association "Le Cheval Blanc" bénéficie de subventions extérieures importantes contrairement à la majorité des autres associations.

Ainsi, la Ville de Wintzenheim ne conclura pas pour l'année 2019 de convention avec l'association "Le Cheval Blanc" mais retient deux des animations présentées pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle sur projets.

Ainsi, il a été retenu d'aider au financement des projets :

- le repair café : cette activité gratuite pour tout public permet aux gens d'apprendre à réparer leurs petits appareils. Coût global : 800 €.
- les après-midi Jeux en famille : Cette activité gratuite est destinée aux enfants, aux jeunes et aux adultes. Elle vise à partager un moment de convivialité en famille ou entre amis autour de jeux de sociétés. Coût global : 2125 €.

Il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association "Le Cheval Blanc" pour aider à ces deux activités.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1000€ à l'association le Cheval Blanc,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. Approbation d'une subvention exceptionnelle à l'Association de Pêche et de Pisciculture

Rapporteur : Daniel LEROY

L'Association de Pêche et de Pisciculture (APP) de Wintzenheim assure l'entretien du site du vallon d'Aspach, à savoir les 3 étangs et leurs dépendances ainsi que le chalet et l'ensemble des espaces verts environnants. L'association assure également la logistique pour la location des lieux.

A ce titre, il est proposé d'allouer à l'association une subvention exceptionnelle de 4500 €.

Monsieur le Maire : des questions ? Oui Monsieur CHERY

M. CHERY pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : effectivement je relève quand même au niveau de cette subvention, quand vous dites exceptionnelle, caractère exceptionnel. Vous pouvez peut-être m'expliquer un peu plus sur ce que ça veut dire exceptionnelle ?

Monsieur le Maire : exceptionnelle, ça veut dire qu'ils l'auront cette année, pas sûr de l'avoir l'année prochaine. C'est comme ça. Monsieur LEROY

M. LEROY : ça veut dire qu'il y a plusieurs types de subventions, des subventions de fonctionnement qu'on attribue tous les ans pour les associations qui ont signé une convention en fonction du nombre notamment de personnes de Wintzenheim qui intègrent l'association et ensuite on a des subventions sur projet. Alors il y a des subventions sur projet qui se reconduisent d'année en année ou tous les deux ans, notamment par exemple pour la musique mécanique qui fait un festival tous les deux ans sur lequel on s'est engagé et puis il y a des associations qui nous présentent de façon ponctuelle, des projets que l'on soutient de façon exceptionnelle. Alors c'était le cas pour la MJC où on a effectivement attribué une subvention sur deux projets cette année, ça ne veut pas dire que l'année prochaine il n'y aura pas de subvention. Mais ça veut dire qu'elle n'est pas du tout assurée, même pour ces projets-là. Ensuite pour l'APP aujourd'hui, c'est pour une subvention exceptionnelle parce qu'ils ont entretenu, ils ont aussi mobilisé beaucoup de personnel pour assurer la location du chalet. Donc quand ils assurent la location du chalet, ils en assurent la mise à disposition, l'entretien, la vérification. Ils y passent quand même beaucoup de temps. Ils ont beaucoup rénové les étangs et c'est pour ça que cette année c'est une subvention. Mais elle n'est pas acquise et même si l'an prochain la commune décide de revoir le budget des subventions, éventuellement, même si on devait appliquer une réduction sur l'ensemble de nos dépenses, ces subventions dites exceptionnelles ne feront pas partie d'une convention et l'APP n'est pas du tout assurée d'avoir une subvention de ce montant-là l'an prochain. Et tout dépend aussi de ce qu'ils ont fait comme effort dans l'année. Voilà. J'ai répondu à votre question ?

M. CHERY pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oui, tout à fait. C'est vrai que je fais partie de cette commission, et puis là j'étais absent. Il y a 19 jours vous avez fait cette commission. Aujourd'hui, on retrouve les subventions exceptionnelles justement pour cette association ainsi que l'association suivante. Donc je me suis quand même posé cette question, alors qu'il y a 19 jours, vous avez voté quand même les budgets et vous l'avez expliqué vous-même, qu'il y a une partie qui au niveau des projets, est méritant. Donc ça aurait déjà pu être inclus il y a 19 jours, que de le présenter ouvertement aujourd'hui au niveau du conseil municipal. Pour moi, ça m'a choqué, vous m'en excuserez. Merci.

Monsieur le Maire : il n'y a pas à être choqué par rapport aux subventions, je veux dire. Ce sont des gens qui font un excellent travail tout au long de l'année, qui entretiennent le site. Ça a toujours été fait au temps de Monsieur HUMMEL et c'est vraiment un secteur où l'on peut se promener gentiment, c'est vraiment un secteur magnifique.

M. CHERY pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je ne dis pas le contraire que c'est fait par des bénévoles, mais c'est juste pour vous dire qu'il y a 19 jours, vous avez fait quand même une commission où il y a des subventions qui ont été mises et aujourd'hui au conseil municipal on nous demande une subvention pour cette association.

Monsieur le Maire : je vais aller un peu plus loin. Quand on parle de subvention exceptionnelle, elle peut venir à n'importe quel moment de l'année. Vous allez voir après le football club, c'est la même chose. Elles arrivent effectivement après que les décisions soient tombées, mais c'est pour ça qu'on les passe au conseil municipal, sinon elles seraient dans les subventions aux associations. Monsieur KLINGER-ZIND.

M. KLINGER-ZIND : j'avais une question : comment était calculé ou pourquoi ce montant de 4 500 et je peux déjà poser la question pour la délibération suivante. Pourquoi 600, pourquoi 4 500, pourquoi pas 3 000 et pourquoi pas 6 000 ? Je ne sais pas d'où sort ce chiffre.

M. LEROY : le montant, alors évidemment on peut toujours discuter, pourquoi pas 3 000, pourquoi pas 6 000. Alors on s'est basé sur un calcul simple aussi, c'est parce que le chalet comme le club house est loué, il est loué pour la commune. Donc en fonction du nombre de locations, il y a des bénévoles qui sont mobilisés, en plus des activités qu'ils font et on a pris comme base la base du nombre de jours de location qui est assuré par ces personnes pour donner en subvention une quote part de la recette que fait la commune.

Monsieur le Maire : je crois que c'est important de souligner qu'avant ils louaient le chalet et qu'ils gardaient les recettes. Aujourd'hui on a voulu la transparence, déjà pour un problème d'assurance. Si quelqu'un tombe, comme c'est déjà arrivé une fois, c'est nous qui sommes responsables. Donc maintenant ils doivent nous le signaler quand c'est loué. Monsieur BUHLER fait remplir le contrat. C'est nous qui touchons l'argent et nous leur reversons une bonne partie pour le travail qu'ils effectuent.

M. LEROY : justement pour préciser, en fait ces associations ne touchent pas vraiment plus d'argent qu'elles n'en touchaient avant. Simplement comme elles ne peuvent plus louer le bâtiment qui appartient à la commune, elles ont été privées d'une recette, puisque c'est aujourd'hui la commune qui encaisse les recettes. C'est sûr que ça a amputé sérieusement les budgets et aujourd'hui c'est transparent. Ne serait-ce que pour l'APP, l'entretien des étangs, ça demande du matériel, ça demande des heures de travail, l'entretien du chalet parce qu'ils ont repeint. Ils ont refait le chalet. Tout ça ils pouvaient le faire avant en louant eux-mêmes. Aujourd'hui comme on les a amputés de cette recette, on leur reverse une subvention pour qu'ils puissent fonctionner.

Monsieur le Maire : ils ont même acheté des nouvelles chaises, des nouvelles tables. Si nous on avait dû payer tout ça, ce n'était pas 4 500€, mais je pense que c'était plus que le double.

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions :

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4500 € à Association de Pêche et de Pisciculture en retour de l'entretien du site réalisé par les bénévoles,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. Approbation d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive de Wintzenheim

Rapporteur : Daniel LEROY

L'association sportive de Wintzenheim assure l'entretien du stade de football et de ses installations. A ce titre, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 600 €.

Monsieur le Maire : je rappelle aussi, parce que je ne l'ai pas dit tout à l'heure, ça a été discuté en réunion Maire-adjoints et conseillers délégués, l'histoire effectivement de reversement. Ça a été discuté largement puisque ça a été approuvé aussi en réunion maire-adjoints. Merci. Qui est contre ?

M. KLINGER-ZIND : je ne sais pas pourquoi cette précision. Est-ce qu'elle m'était destinée ?

Monsieur le Maire : mais oui, puisque tu siégeais en commission.

M. KLINGER-ZIND : ah bon ?

Monsieur le Maire : tu siégeais en maire-adjoints. Tu savais très bien.

M. KLINGER-ZIND : ah parce qu'on a décidé ? Vous êtes toujours encore dans le passé.

Monsieur le Maire : non, mais non, c'est la réalité.

M. KLINGER-ZIND : c'est la réalité. Je n'ai jamais vu, moi, je n'ai jamais vu ça, 4 500 euros qui a été attribué.

Monsieur le Maire : ça a été discuté en réunion maire-adjoints. Je vais rechercher le compte rendu.

M. KLINGER-ZIND : apparemment vous venez de dire tout à l'heure que ça a été fait dans les 19 derniers jours.

Monsieur le Maire : non, non, ça a été fait avant. On va le rechercher.

M. KLINGER-ZIND : alors je ne sais pas, je ne comprends plus rien.

Monsieur le Maire : on va le rechercher.

M. LEROY : alors les 4 5000 euros évidemment n'ont pas pu être discutés l'an dernier puisque il faut attendre de connaître aussi le nombre de locations qui ont pu être faites, mais le principe de reverser par location avait été discuté en maire-adjoints.

Monsieur le Maire : ce n'est pas la somme, c'est le principe.

M. KLINGER-ZIND : mais je n'ai jamais contesté le principe. J'ai juste demandé l'explication pour le montant, comment il était calculé.

Monsieur le Maire : bref. On passe au point suivant.

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions :

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'Association Sportive de Wintzenheim (ASW) en retour de l'entretien du site réalisé par les bénévoles,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. Motion de soutien à la résolution générale du 101^{ème} congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu que le Congrès de l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'Association des Maires de France,

Vu que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration des collectivités locales,

Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'Association des Maires de France affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité,

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires,

Considérant que l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État,

Considérant que :

- Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays ;
- Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;
- Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal ;
- La suppression de la taxe d'habitation – sans révision des valeurs locatives – remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires. Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres ;
- L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;
- La loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris » ;
- La modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser les certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;
- La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.
- Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;
- L'implication des Maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;
- Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte ;
- Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées ;
- Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;
- Les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;
- La parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;
- La création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;

- La place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

Considérant que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
- 2) L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;
- 3) La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Considérant que L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé les sujets suivants qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
- 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau.

Ceci étant exposé,

Considérant que le conseil municipal de Wintzenheim est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018,

Le conseil municipal de Wintzenheim, à l'unanimité :

- Décide de soutenir cette résolution telle que spécifiée ci-dessus reprenant les points de négociation avec le gouvernement à mener,
- Décide de soutenir l'Association des Maires de France dans ses discussions avec le Gouvernement.

11. INFORMATIONS

- **Autorisations d'urbanisme** : Denis ARNDT

M. TRETZ René : construction d'une piscine, 100a route de Colmar

EPL LES SILLONS DE HAUTE-ALSACE – M. BROWNE Godfrey : pose d'une clôture, 2 lieu-dit Saint-Gilles

- **Manifestations** : Daniel LEROY

FEVRIER 2019		
08 au 10		Représentations du Théâtre de la Citerne – salle Laurentia
du 8 au 22		Exposition de Jean-Jacques Bollack – hall de l'Arthuss Vernissage le 08/02 à 17h
12	16h à 19h30	Don de sang – salle Laurentia
13	15h	Spectacle Théâtre de la Clarté « Pierre et le loup et à chacun son loup » - auditorium de l'Arthuss
15	19h30	Conférence de la Société d'Histoire par M. Claude MULLER – auditorium de l'Arthuss
16 et 17		Brocante – halle des fêtes
23	13h30 et	Tournois de Tarot – salle Laurentia
24	20h30 13h30	Tournoi de belote – salle Laurentia
24		Exposition de l'ACSA Eglise adventiste de Colmar (Mme SINGER du CMA) – salle Ungerer
MARS 2019		
06	20h	Concert Sphères - auditorium de l'Arthuss
13	18h45 à 20h	Audition préparatoire FC1 et BAC de l'Ecole de musique et de danse - auditorium de l'Arthuss
13	19h	Réception des nouveaux arrivants – salle Laurentia
15 et 16	20h	Spectacle de 5 ^{ème} Avenue - auditorium de l'Arthuss
17		Repas paroissial – salle Laurentia

Monsieur le Maire : on pourrait aussi intégrer le prochain conseil municipal le 15 mars. Je crois que je vous l'avais déjà dit.

- Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 17 juillet 2014, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision
3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Article	Montant	Emission
MARQUES	PLATRERIE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOG	2313	13908,81	17/01/2019
HUG METALLERIE	LOT 7 SERRURERIE POLE SPORTIF	2313	12738,28	21/01/2019
HUG METALLERIE	LOT 7 SERRURERIE POLE SPORTIF	2313	670,44	21/01/2019
LES ZIDEFUZ	SPECTACLE GRAND MATCH IMPROVISATION ARTHUSS	6042	500	23/01/2019
SMART	PRESTATION LES CONTES DE NANA POUR CLAIR DE NOEL	6042	683	23/01/2019
AUCHAN WINTZ	CATERING CONCERT LE VENT EN POUPE	60623	30,09	23/01/2019
BOULANGERIE SCH	MANALA FETE DE NOEL ECOLE WINTZ	multi	329,24	23/01/2019
PHARMACIE	PRODUITS PHARMACEUTIQUES ECOLE MATERNELLE LOG	60628	54,5	23/01/2019
ACIPA	CARTOUCHES ENCRE IMPRIMANTES MAIRIE	6064	264,08	23/01/2019

Tiers	Objet	Article	Montant	Emission
ACIPA	CD-R MAIRIE	6064	51,84	23/01/2019
LISERON	LIVRES DEFI-LECTURE ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	6067	166,9	23/01/2019
OFFICE DEPOT	FOURNITURES DE BUREAU	6068	26,4	23/01/2019
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE GAZ POMPIERS	6135	16,75	23/01/2019
AIGA	MAINTENANCE FORFAIT ACCESS ESPACES ANIMATION	6156	937,79	23/01/2019
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	6156	11,7	23/01/2019
FREPPPEL EDAC	FLYERS ANIMATIONS VACANCES HIVER 2019	6236	177	23/01/2019
ROSETTE FL	BOUQUET - QUETEURS DU CANCER	6238	100	23/01/2019
ROSETTE FL	BOUQUETS DE FLEUR CLAIR DE NOEL 2018	6238	180	23/01/2019
GRIMMER C	CHOCOLATS CLAIR DE NOEL 2018	6238	696,21	23/01/2019
MEDIARUN	SPOTS MARCHE DE NOEL	6238	431,88	23/01/2019
ROYER 68 AUTOCA	BUS SORTIE COLMAR X TREM LASER LE 030119 EAA	6247	165	23/01/2019
JECKERT B	MINI PETITS PAINS REUNION DU 09 JANIVER 2019	6257	7,7	23/01/2019
JECKERT B	GALETTES CMA ET CMJ DU 100119	6257	36,99	23/01/2019
PLAT NET SANDWI	REPAS BENEVOLES FETE DU MIEL	6257	96,8	23/01/2019
FUCHS BOU	GALETTES CMA ET CMJ	6257	49,5	23/01/2019
FUCHS BOU	PAINS SURPRISES POT 311218	6257	77,94	23/01/2019
ORANGE FUS	CONSO TELEPHONE INTERNET FAX MAIRIES POMPIERS	6262	295,21	23/01/2019
ORANGE FRANCE	ABONNEMENTS CARTE SIM PANNEAUX	6262	25,2	23/01/2019
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TELEPHONE PORTABLE ELUS ET AGENTS	6262	377,28	23/01/2019
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TELEPHONE PORTABLE ELUS ET AGENTS	6262	454,79	23/01/2019
DOCAPOST FAST	TELESERVICES TRAITEMENT ETC POUR 3 ANS	651	1152	23/01/2019
ALSACE MIC	ORDINATEURS ECOLE MATER LOG + PRIMAIRE LOG ET WINTZ	2183	9596,4	23/01/2019
UGAP	CHAISES RIC'HOCHET ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	2188	2534,4	23/01/2019
ATELIER D-FORM	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	4478,65	23/01/2019
MCIS MODELISATI	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	345,29	23/01/2019
TERRANERGIE	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	580,25	23/01/2019
OPTIME INGEN BO	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	217,76	23/01/2019
OPTIME INGEN EC	MISSION OPC RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	1044,68	23/01/2019
PROJELEC	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	252,17	23/01/2019
THEISEN SARL	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	4557,34	24/01/2019
THEISEN SARL	LOT 12 SANITAIRES RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	235,16	24/01/2019
DEKRA	MISSION CONTROLE TECHNIQUE CREATION DU POLE SPORTIF	2313	1053	28/01/2019
COCYCLIQUE INGE	MAITRISE OEUVRE AMENAGT PAYSAGER DU SQUARE HERZOG	2312	50,4	28/01/2019
SORTONS DU BOIS	MAITRISE OEUVRE AMENAGT PAYSAGER DU SQUARE HERZOG	2312	813,6	28/01/2019
LABEAUNE	LOT 16 PLOMBERIE SANITAIRE POLE SPORTIF	2313	11353,17	29/01/2019
RESEAU COCCI	BALAIS ETC DIVERS BATIMENTS	60631	91,01	30/01/2019
ZEP INDUST	AEROSOLS	60631	250,79	30/01/2019
MULTISOLS	COUVRE JOINTS ECOLE PRIMAIRE LOG	60632	90	30/01/2019
FOUSSIER	MOUSSE ETC ECOLE MATERNELLE WINTZ	60632	16,21	30/01/2019
AGRIVALOR	TRAITEMENT DECHETS VERT EN VRAC	611	59,64	30/01/2019
KILOUTOU	LOCATION CHAUFFAGE SOUFFLANT POLE SPORTIF	6135	765,99	30/01/2019
KILOUTOU	LOCATION CHAUFFAGE SOUFFLANT POLE SPORTIF	6135	156,53	30/01/2019
TUNZINI	DEPANNAGE CTA CRECHE POM DE REINETTE	615228	327	30/01/2019
CENTRE AUT	CT RENAULT MASTER POMPIERS	61551	75,7	30/01/2019

Tiers	Objet	Article	Montant	Emission
GRAND EST AUTOM	REVISION VEHICULE PARTNER EJ-140-XN	61551	190,92	30/01/2019
AUTOVIS 01	VISITE CT CAMION POMPIERS	61551	104	30/01/2019
LAUBER R	REPARATION NACELLE	61551	61,2	30/01/2019
FORUM SIRIUS	MAINTENANCE LOGICIEL BILLETERIE ARTHUSS	6156	372,76	30/01/2019
OTIS	MAINTENANCE PORTES SECTIONNELLES POMPIERS	6156	900,5	30/01/2019
FREPPEL EDAC	INVITATIONS LIBERATION DE WINTZENHEIM LE 020219	6236	91,92	30/01/2019
EGLINSDOER	SEAUX 5 LITRES FETE DES AINES	6238	30,59	30/01/2019
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ GROUPE SCOLAIRE WINTZ	60613	4109,19	30/01/2019
EDENRED FUEL CA	CONSOMMATION CARBURANT VEHICULES COMMUNAUX	multi	1219,93	30/01/2019
ALTER EGO	LOCATION FONTAINES A EAUX MAIRIE ET ATELIERS MUNICIPAUX	6135	1296	30/01/2019
COLMAR EAU	REMPLACEMENT HYDRANT RUE ST LAURENT RUE DU MERLE	615231	1981,62	30/01/2019
TP SERVICE	REPARATION PEUGEOT BOXER PLATEAU	61551	1780,34	30/01/2019
HP SECURITE	MAINTENANCE ALARMES DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	6156	2384	30/01/2019
PROTECTAS	MISSION DE CONSEIL ET ASSISTANCE ASSURANCE ANNEE 2019	6226	1937,96	30/01/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC	60612	11199,61	30/01/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS	60612	1884,42	30/01/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS	60612	823,17	30/01/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECOLE PRIMAIRE WINTZ ET LOG	60612	916,42	30/01/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECOLE MATERNELLE WINTZ LOG	60612	299,76	30/01/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ARTHUSS	60612	946,44	30/01/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS	60612	917,41	30/01/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC	60612	1378,72	30/01/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ETANG ASPACH	60612	134,88	30/01/2019
BURDLOFF NOTAIRE	HONORAIRE VENTE PARCELLE RUE MAL JOFFRE WINTZ VILLE	2112	643,4	30/01/2019
ASCO ET CELDA P	TAPIS POLYVALENT ET EDREDON ECOLE MATERNELLE WINTZ	2188	740	30/01/2019
FREGONESE	LOT 19 ECHAFAUDAGE POLE MEDICAL	2313	5249,75	23/01/2019

4. Locations de salles

SALLE LAURENTIA

03/02/2019 : Assemblée Générale du Club Vosgien - location gratuite

08 au 10/02/2019 : Représentations du Théâtre de la Citerne - location pour un montant de 197 euros

SALLE UNGERER

02/02/2019 : Fête de famille - location pour un montant de 150 euros

CLUB HOUSE

09/02/2019 : Fête de famille - location pour un montant de 180 euros

5. Création des régies comptables : aucune décision

6. Délivrances des concessions dans les cimetières :

Nouveau cimetière de Wintzenheim :

28 janvier 2019 : Achat d'une cavurne n°23 pour une durée de 30 ans pour un montant de 500 €.

7. Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges : aucune décision

8. **Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €** : aucune décision
9. **Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts** : aucune décision
10. **Reprises d'alignement** : aucune décision
11. **Actions en justice ou de la défense de la commune** : aucune décision.
12. **Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€** : aucune décision
13. **Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 €** : aucune décision
14. **Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre** : aucune décision

Monsieur le Maire : nous allons passer aux questions écrites. Il y a des questions qui ont été posées par Monsieur KLINGER-ZIND et par Monsieur DAESSLE.

Pour la première question, je donne la parole à l'Adjoint Denis ARNDT.

M. ARNDT :

De quelle vente de terrain s'agit-il ? BURDLOFF NOTAIRE - HONORAIRE VENTE PARCELLE RUE MAL JOFFRE WINTZ 643,40 € 30/01/2019

C'est l'achat des parcelles n°71 et 74 - section 7 rue du Maréchal Joffre décidé par délibération du 8 juin 2018. Il s'agit d'un terrain de 27 m² situé dans un emplacement réservé et on avait aussi parlé de ça en réunion maire-adjoints.

2^{ème} question :

Coût supplémentaire à intégrer au coût du pôle sportif, pour lequel je vous demande également de faire un bilan complet du coût final à l'achèvement des travaux ;

KILOUTOU LOCATION CHAUFFAGE SOUFFLANT POLE SPORTIF 6135 765,99 30/01/2019

KILOUTOU LOCATION CHAUFFAGE SOUFFLANT POLE SPORTIF 6135 156,53 30/01/2019

Réponse : alors pour le moment il n'y a aucun coût supplémentaire. Je n'ai signé aucun avenant. Donc le coût est celui que vous avez ce jour en mémoire. Le seul avenant pour le moment dont j'ai eu écho, c'est la pose de bacs pour réceptionner les hydrocarbures demandés par Colmar Agglomération, parce qu'on veut mettre de la verdure et ils ont le coup fâcheux avec l'hôpital Schweitzer, où ils avaient aussi mis pose de trucs verts et comme ils ont eu des soucis et comme les gens ramenaient beaucoup de saleté, ils ont transformé et quelques années après, ils ont mis de l'enrobé. Pour éviter ça, dès le départ, Colmar Agglo demande la pose de bacs à hydrocarbures. Le coût doit être aux alentours de 3 000 euros, mais sinon aucun avenant pour le moment. Merci.

Le bilan complet sera établi après la fin du chantier.

Monsieur le Maire : merci. Pour la question suivante, je donne la parole à l'Adjoint Patrice DUSSEL.

M. DUSSEL :

Concernant la facture publimark que vous m'avez fait parvenir, d'après celle-ci, cette dépense concerne bien la bourse BD qui a lieu un jour par un, et qui est organisée par le CMJ. Dans ce cas pouvez-vous me faire un bilan de cet évènement ? (financier et fréquentation)

Réponse : la bourse BD est une manifestation communale dont l'organisation est confiée au Conseil Municipal des Jeunes. En conséquence, les dépenses relatives à l'organisation sont le budget de l'association. Les dépenses communales relèvent de la communication (puisque c'est une manifestation communale).

Le détail de ces dépenses :

Banderoles que nous avons rénové	432 €
Flyers qui ont été distribués	843,96 €
Affiches dans les sucettes	126,43 €
Spots radio	503,88 €

Ce qui donne un coût total de 1906,27 €

Il faut signaler que cette manifestation attire tous les ans 750 personnes, sauf l'an passé où on a quand même senti une petite défection d'une centaine de personnes, suite aux travaux.

Monsieur le Maire : quatrième question, je donne à la parole à l'Adjoint Daniel LEROY.

M. LEROY : alors moi je réponds pour notre collègue Valérie HAIDAR

D'autre part, pourriez-vous me communiquer un bilan complet du Clair de Noël (financier et fréquentation) ?

Le bilan financier est de 6789,72 € au total, sachant qu'à ce jour ne sont pas parvenus les coûts de la SACEM. Donc ils viendront se rajouter forcément. Mais on ne les connaît pas à ce jour.

La fréquentation est selon les organisateurs, de 2 000 personnes. Par contre je n'ai pas eu les chiffres du ministère de l'Intérieur. Donc je ne peux pas vous confirmer. Merci.

Monsieur le Maire : je repasse la parole à Monsieur DUSSEL.

M. DUSSEL : merci Monsieur le Maire.

Tu poses la question : *combien de personnes ont bénéficié du repas « casse-croûte » de l'achat auprès du GAEC ferme Schmitt ?*

Il y a une dizaine de bénévoles qui ont bénéficié de ce casse-croûte.

On a dépensé à peu près la même chose en 2018 qu'en 2017, qu'en 2016, qu'en 2015 et 2014. Mais les années précédentes avant 2017, c'était l'ATAW qui payait et ce n'était pas la mairie. Donc ce n'était pas apparent dans les décisions du maire. Mais c'est une petite manière de remercier les gens qui participent activement à cette manifestation.

Monsieur le Maire : c'est normal qu'on les nourrisse. Ils sont là toute la journée. On a les factures en main, on ne découvre pas cela, puisque ce sont des factures ou alors est-ce que je dois penser que le budget n'a pas été bien suivi pour que vous posiez ce genre de question ?

M. KLINGER-ZIND : c'est une bonne question puisque je n'ai pas signature, donc je ne valide aucune facture.

Monsieur le Maire : mais je n'ai pas parlé de valider. J'ai dit de regarder les factures, donc ça veut dire que les factures n'ont pas été regardées.

M. KLINGER-ZIND : oui, je les regarde après.

Monsieur le Maire : non, non.

M. KLINGER-ZIND : quand elles sont faites.

Monsieur le Maire : vous posez des questions comme ça, c'est que ça veut dire qu'on n'a pas regardé les factures correctement.

M. KLINGER-ZIND : alors les factures Burdloff honoraires 30 janvier 2019.

Monsieur le Maire : d'accord, celle-là je veux bien, mais pas les autres, puisque ce sont des choses qui sont récurrentes.

M. KLINGER-ZIND : location chauffage

Monsieur le Maire : pardon, je parle. Clair de Noël, c'est récurrent. En ce qui concerne le marché de Noël, ce sont des choses qui sont récurrentes, qui viennent depuis 2008. Ce n'est même pas depuis 2014, 2015, c'est depuis 2008. Je suis quand même surpris aujourd'hui de ces questions quand on a soi-disant suivi le budget.

M. KLINGER-ZIND : moi, je suis surpris que vous soyez gêné de répondre à ces questions.

Monsieur le Maire : non. La preuve, c'est qu'on a répondu.

M. KLINGER-ZIND : non, justement vous n'avez pas répondu, parce que je vais vous reprendre une question. Concernant le coût du pôle sportif, Denis nous parle d'un avenant. Je ne parle pas d'avenant, moi je vous parle des décisions du maire. Tu m'as demandé de poser les questions trois jours avant, en sachant déjà que je m'y plie, je veux bien que vous cherchiez les factures, mais ce n'est pas dans le règlement. Ça ne concerne que les questions diverses. Ce n'est pas grave, je veux bien.

Monsieur le Maire : c'est le règlement.

M. KLINGER-ZIND : non, pas les décisions du maire. Mais ce n'est pas grave. Je veux bien. Je parlais moi que des décisions du maire. J'ai le droit de savoir ce que c'est. Alors quand je lis location chauffage soufflant pôle sportif.

Monsieur le Maire : ce n'était pas pour le pôle sportif déjà.

M. KLINGER-ZIND : alors il y a un mauvais intitulé, tout simplement.

Monsieur le Maire : c'est une erreur. C'est pour le pôle médical, pour la chape pour que ça sèche.

M. KLINGER-ZIND : d'accord. Donc on le rajoutera dans le coût du pôle médical. Et concernant les dépenses de la bourse BD, tu me parles de 1 900 euros, mais déjà la facture que j'avais relevée la dernière fois était déjà de 1 500. Alors tout le reste, c'est 400 euros ou c'est sans la facture dont je parlais ? Je n'ai pas bien compris.

Monsieur le Maire : non, non, il n'y a pas besoin de plus d'explication. On a donné une explication. A partir du moment où on a suivi le budget, on devrait être capable. C'est moi qui aurait dû poser la question, c'est peut-être l'opposition qui aurait pu poser une question, mais surtout pas le conseiller délégué qui a effectivement géré, je dirais, les finances.

M. KLINGER-ZIND : mais non, mais non, je n'ai pas signature, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : mais si, mais si les factures.

M. KLINGER-ZIND : je ne vois pas les factures.

Monsieur le Maire : j'ai reçu effectivement la lettre de séparation du groupe le 15 au matin. Jusqu'au 14 au soir, vous êtes encore venu chercher des choses chez Monsieur HAFFNER. En tous les cas, le 14 au soir, il y a encore des choses qui ont été cherchées.

M. KLINGER-ZIND: ah non. Alors là non.

Monsieur le Maire : je considère aujourd'hui et j'en termine là, j'ai l'impression que le budget n'a pas été suffisamment suivi, du fait de poser des questions comme ça. Combien a coûté la tourte, combien a coûté ça. Je pense que ça, les détails étaient les factures sont dans le budget forcément.

M. KLINGER-ZIND : non, je ne vois pas les factures puisque les adjoints signent les factures.

Monsieur le Maire : s'il vous plaît, on va répondre à la question de Monsieur DAESSLE.

Quel est l'objet de la mission de Protectas, page 2, 1937,95 € ?

Protectas a une mission de conseil et d'assistance technique permanente pour toutes les questions relevant de l'assurance des biens, des responsabilités, des véhicules, de la protection juridique ou des risques statutaires du personnel de la collectivité.

La mission consiste en tant que conseil à répondre à toute demande notamment la gestion courante des dossiers et le règlement des sinistres surtout en cas de désaccord avec l'assureur où Protectas peut intervenir.

J'ai des informations aussi à vous faire part :

- Concernant le PLU, le Plan Local d'Urbanisme. Je tiens à vous dire qu'il a été approuvé hier au conseil communautaire par les 20 communes membres.

- Carrefour de la Croix Blanche : puisqu'il y a des coups de téléphone qui me sont arrivés, pour me demander qu'est-ce que vous faites au carrefour de la Croix Blanche ? Sachez que c'est sur le ban de Colmar. Ce n'est pas sur le ban de Wintzenheim. Il y a un aménagement qui est fait par la ville de Colmar, non pas par la ville de Wintzenheim. Ce qui permettra peut-être aux gilets jaunes ou les gilets verts, de pouvoir manifester sur ce carrefour.

- Deux laboratoires vont s'installer à Wintzenheim. Le laboratoire BARRAND à la place des médecins du cabinet Ribstein, et le laboratoire BIOLIA sur le site JAZ.

- Une agence intérim sur le devant du Poisson Rouge.

- Le prochain conseil est le 15 mars.

Plus de questions ? Je lève la séance. Je demande à mon groupe de rester encore deux minutes. Oui Monsieur DAESSLE

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oui, si vous permettez, j'ai une question. La fibre commence à être installée.

Monsieur le Maire : oui, c'est ça.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : alors, j'aimerais savoir les modalités pratiques. Comment est-ce qu'on fait.

Monsieur le Maire : je donne simplement l'information. Les premiers raccordements devraient avoir lieu au mois de juillet. Aujourd'hui ils posent les boîtiers.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : mais à qui ? Ça se passe comment ?

Monsieur le Maire : vous serez contacté au moment voulu, je pense.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : c'est nous qui serons contactés.

M. ARNDT : depuis une dizaine de jours, ils sont en train de mettre en place les armoires. On a décidé des emplacements et les emplacements sont proches de certaines chambres France Telecom. Une fois que tout sera en place, que tout sera prêt, vous serez contacté. Les personnes qui sont désireuses de la fibre la prendront. On ne connaît pas encore les modalités et comment ça va se passer d'un point de vue financier. Mais il est sûr que si vous voulez la fibre, il y aura à tous les coups un coût et donc les gens qui acceptent la fibre, qui acceptent le coût, ils seront branchés par téléphone.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : ma question est simple. C'est de savoir, c'est eux qui vont nous solliciter ou bien c'est nous qui avons une démarche à faire ?

Monsieur le Maire : vous allez être sollicité. Je rappelle que la commune a quand même fait une économie 1,5 million. Le calcul avait été fait. C'est Colmar Agglomération qui avait négocié pour les anciennes communes le raccordement gratuit, l'arrivée de la fibre. Nous avons fait le calcul avec les services techniques, ce qui fait une économie d'1,5 million pour la commune. C'est pour ça que je voulais attendre. Bien. Oui Monsieur ARNDT.

M. ARNDT : petite information complémentaire qui vient de m'être soufflée. Vous allez être convoqué par un courrier pour annoncer que la fibre est là et si vous voulez vous brancher, vous paierez 140 euros, n'est-ce pas et vous serez remboursé si vous acceptez tout de suite de la prendre. Ces 140 euros vous seront remboursés.

M. CAMPITELLI : à condition que vous fassiez partie des premiers clients et pas 6 à 8 mois après.

M. ARNDT : il faut avoir du répondant tout de suite.

Monsieur le Maire : bien. Monsieur CHERY.

M. CHERY pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : et tant qu'on est encore aux bonnes nouvelles, il y aussi la campagne Linky.

Monsieur le Maire : alors moi j'ai dit ma position. La position est simple Je répète ce qu'on a dit. A partir du moment où le compteur est dans votre domaine privé, c'est-à-dire dans votre maison, vous avez le droit de refuser. S'il est sur le domaine public, c'est-à-dire le long de votre mur d'enceinte, vous ne pouvez pas refuser, ils les mettent. Par contre si le boîtier est dans votre mur d'enceinte qui est votre propriété, vous avez le droit de refuser. Mais je rappelle simplement une chose, c'est qu'ils parlent de dire qu'ils feront payer pour le relevé des compteurs et en plus, admettons que le compteur vient à casser dans un an ou deux ans, vous allez payer le compteur Linky. Moi je le dis, après chacun fait ce qu'il veut.

M. KLINGER-ZIND : juste une petite question. Est-ce que vous envisagez de modifier, je ne sais plus quel article du règlement intérieur concernant l'expression des groupes minoritaires ?

Monsieur le Maire : on n'en a pas encore parlé.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : juste un petit mot concernant effectivement les décisions du maire. Puisque nous sommes une fois de plus sanctionnés, est-ce qu'on pourrait les avoir en même temps que le conseil municipal ? Je pense qu'il doit y avoir une réciproque.

Monsieur le Maire : comment ça ?

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : on les reçoit toujours après les documents du conseil.

Monsieur le Maire : les décisions ?

Mme LEVI-TOPAL : oui, parce que ça a été vu lors du conseil du 25 mai 2015.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : ça me paraît logique.

Mme LEVI-TOPAL : si vous voulez, sur papier aussi alors ?

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : si on est sanctionné une fois de plus, c'est de la réciprocité.

Monsieur le Maire : je vais rappeler quand même parce que vous allez dire le maire, il parle toujours en arrière. Depuis 95 que je siège au conseil municipal, jamais, jamais, à part sous notre mandature depuis 2014 nous avons eu les décisions du maire. Jamais, jamais, jamais, jamais. Donc je pense que je suis un maire très ouvert à ça.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je suis désolé, les décisions du maire, vous les avez toujours eu.

Monsieur le Maire : non, jamais.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : mais si.

Monsieur le Maire : du temps, on n'a jamais eu les décisions du maire.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je regrette. Vous avez toujours eu les décisions du maire parce que c'est absolument légal. Dans les trois mois où vous prenez la décision, vous êtes tenu juridiquement de les donner et chaque fois je les ai donnés.

Monsieur le Maire : jamais vous ne les avez données. J'ai parlé avec un ancien conseiller municipal, il m'a dit jamais on en a eu.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oh écoutez, je pense que votre mémoire commence à faiblir.

Monsieur le Maire : je lève la séance du conseil municipal. Je vous donne rendez-vous au 15 mars. Bonne soirée.